FDC29

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2024

DU SAMEDI 13 AVRIL 2024 À CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
SUR L'EXERCICE 2022-2023

SOMMAIRE

PAGE 04.
ACCUEIL
Accueil chaleureux de l' Assemblée générale des chasseurs du Finistère marquée par le centenaire de la Fédération, en présence d'élus, partenaires et acteurs locaux à Châteauneuf-du-Faou.

PAGE 06.
ORDRE DU JOUR
Présentation détaillée de l'ordre du jour avec votes, bilans, questions statutaires et interventions des invités.

PAGE 08.
PREMIERES INTERVENTIONS

PAGE 14.
APPROBATION DU PV DE L'AG 2023, ET DIVERSES DISPOSITIONS
Soumission à approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2023 et demande de quitus au président pour les actes de gestion, avec approbation unanime des deux votes.

PAGE 16.
BILAN MORAL
La Fédération des chasseurs du Finistère célèbre son centenaire, évoquant un siècle d'évolutions marquantes de la chasse face aux enjeux écologiques, économiques, et de régulation du grand gibier, tout en appelant à une mobilisation collective pour la pérennité de cette activité essentielle au territoire.

PAGE 22.
BILAN FINANCIER 2022/2023
Présentation des bilans financiers et prévisionnels, approbation des comptes 2022/2023, des tarifs 2024/2025 et de la contribution territoriale, toutes résolutions validées à l'unanimité sauf la seconde avec 7 abstentions.

PAGE 32.
BILAN D'ACTIVITÉ
Présentation par le secrétaire Joël Le Beuze du bilan d'activité, des réunions de secteurs, des dates de chasse 2024/2025 et des formations, toutes propositions approuvées à l'unanimité.

PAGE 34.
QUESTIONS STATUTAIRES
Présentation de 2 questions posées par les adhérents, l'extension d'horaire pour la chasse au pigeon (approuvée) et l'autorisation du tir du sanglier à la chevrotine (rejetée par le Conseil mais votée en assemblée avec 11 pour et 2 abstentions).

PAGE 36.
INTERVENTION DES PERSONNALITÉS
Clôture de la matinée par les interventions des personnalités invitées.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE

DU SAMEDI 13 AVRIL 2024 À CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU SALLE AR STERENN

9H30 | ACCUEIL / *Daniel Autret - Président FDC 29*

9H40 | OUVERTURE / *Monsieur le Maire de Châteauneuf-du-faou*

9H50 | PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR / *Daniel Autret - Président FDC 29*

10H00 | DISCOURS / *Maël de Calan - Président du Conseil départemental 29*

10H15 | DISCOURS / *Mélanie Thomin - Députée de la 6ème circonscription*

10H30 | APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 & QUITUS / *Daniel Autret - Président FDC 29*

10H40 | BILAN MORAL / *Daniel Autret - Président FDC 29*
Approbation du bilan moral : **VOTE**

11H00 | BILAN FINANCIER / *L'expert comptable et le Commissaire aux comptes*
PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DES EXERCICES 2022/2023
Présentation des comptes de résultats
Présentation des bilans actif et passif
Certification des comptes
Approbation des comptes de l'exercice clos et affectation du résultat : **VOTE**

BILAN PREVISIONNEL / *Joël Le Gall - Le trésorier FDC 29*
PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2024-2025
Approbation du budget prévisionnel : **VOTE**
Tarifications 2024-2025 : **VOTE**

11H20 | BILAN D'ACTIVITÉ / *Joël Le Beuze - Le secrétaire FDC 29*
Synthèse des actions et des réunions de secteurs
Présentation des dates de formations
Approbation du bilan d'activité : **VOTE**
Présentation des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2024-2025 : **VOTE**

11H35 | QUESTIONS RECUES / *Daniel Autret - Président FDC 29*
2 questions soumises à l'AG : **VOTE 1 | VOTE 2**

11H50 | INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS
Pierre Hersual / Président AFACCC 29
Jean-Hervé Caugant / Président de la Chambre d'agriculture du Finistère
André Sergent / Président de la Chambre d'agriculture de Bretagne
Raymond Messager / Vice-président du Conseil départemental du Finistère
Michel Canevet / Sénateur du Finistère
Xavier Le Pape / Office Français de la Biodiversité
Hugues Vincent / Direction Départementale des Territoires et de la Mer

12H30 | CLÔTURE / *Daniel Autret - Président FDC 29*
COCKTAIL DEJEUNATOIRE

ACCUEIL

Chers amis,

Une nouvelle année où j'ai l'honneur de vous adresser la bienvenue à l'Assemblée générale de notre Fédération départementale des chasseurs du Finistère. Cette édition sera toutefois particulière, puisque voilà 100 ans que la Fédération est la maison des chasseurs finistériens.
Cela valait bien une rétrospective et nous vous remercions d'être présents pour cette belle occasion.
Ainsi, nous reviendrons ensemble sur les faits marquants de ce siècle d'activité, et constaterons le long chemin parcouru depuis les débuts.

Pour les travaux du jour, je serai accompagné du trésorier **Joël LE GALL** et du secrétaire de la Fédération **Joël LE BEUZE**.

Nous recevons également, avec un grand plaisir des personnalités représentant les partenaires et structures du territoire, avec lesquelles nous collaborons activement :

- **Pierre KERSUAL** / Président AFACCC 29
- **Jean-Hervé CAUGANT** / Président de la Chambre d'agriculture du Finistère
- **André SERGENT** / Président de la Chambre d'agriculture de Bretagne
- **Raymond MESSAGER** / Vice-président du Conseil départemental du Finistère
- **Mélanie THOMIN** / Député de la 6ème circonscription du Finistère
- **Michel CANEVET** / Sénateur du Finistère
- **Xavier LE PAPE** / Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité
- **Maël DE CALAN** / Président du Conseil départemental du Finistère
- **Guillaume HOEFFLER** / Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Un grand merci à eux. Nous les entendrons avec intérêt à la suite de nos travaux.

Et pour finir cette introduction, nous adressons nos vifs remerciements à :

- **Joël TOULANCOAT**, président de la société de chasse « la Diane» de Châteauneuf-du-Faou, ainsi qu'à toute son équipe et à notre vice-président **Laurent TOUTOUS** pour l'organisation de cette journée.
- Merci également à Monsieur **Tugdual BRABAN,** maire de Châteauneuf-du-Faou, qui nous accueille dans cette belle salle Ar Sterenn depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire, si vous souhaitez nous dire un mot, je vous laisse la parole.

J'ai pour habitude, en général, quand je commence un discours de bienvenue, de démarrer par vanter le fait que nous sommes, toutes et tous à la fois, la plus belle commune du Finistère. Je vous avoue que l'année dernière quand je suis rentré, il y avait des animaux naturalisés de chaque côté. Je me suis dit, je ne vais peut-être pas renouveler l'année prochaine, mais en tout cas, je pense qu'on partagera tous le fait que nous soyons, Monsieur le Président du Conseil départemental ne me dira pas le contraire, dans le plus beau département français, qu'est le Finistère.
C'est toujours un grand plaisir d'accueillir, au même titre que mes prédécesseurs le faisaient, l'Assemblée générale de la Fédération des chasseurs du Finistère.

Alors, pour vous présenter très brièvement la commune de 3700 habitants qui occupe le rôle de centralité sur le territoire de la Haute Cornouaille, qui elle-même comptabilise 15 000 habitants. La commune de Châteauneuf s'étend sur 42 hectares. Je crois savoir que les chasseurs notamment de la Diane, arpentent quelque 1800 hectares sur le territoire communal. Je les salue d'ailleurs pour le travail monumental qu'ils viennent de réaliser avec l'obtention des autorisations de chasse chez les propriétaires. Bravo à eux !

On a également un tissu associatif riche avec une soixantaine d'associations actives sur les différentes thématiques autour du sport, de la culture, de la nature. Bien évidemment, on y retrouve du patrimoine. On y retrouve également un peu plus de 700 élèves. Une piscine communautaire qui a été inaugurée il y a deux ans maintenant. On dispose également d'un tissu économique dense avec 2200 emplois. Ce n'est pas anodin. Regardez les 3700 habitants que comptabilise la commune. 2200 emplois, c'est à peu près 25 % des emplois de la Haute Cornouaille. On travaille actuellement sur le pays.

Merci Monsieur le Maire.

PROCES VERBAL | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

ACCUEIL
DISCOURS D'OUVERTURE DU MAIRE DE CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU

ORDRE DU JOUR

Vous avez reçu préalablement un projet d'ordre du jour, le voici détaillé :

1. En premier lieu, nous voterons, comme c'est l'usage, l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2023 et le quitus au président.
2. À la suite de quoi, je vous ferai lecture de mon rapport moral.
3. Puis, nous exposerons les bilans en commençant par les rapports financiers, avec les interventions de notre trésorier **Monsieur Joël LE GALL**, de notre expert-comptable **Monsieur Erwan LE GOFF** et de notre commissaire aux comptes **Monsieur Samuel ROUSSEAU**.
4. **Monsieur Joël LE BEUZE**, notre secrétaire détaillera le bilan d'activité, la synthèse des réunions de secteurs ainsi que les dates d'ouverture et de clôture de la campagne 2024-2025.
5. Deux questions ont été posées à l'Assemblée, respectant les conditions statutaires, nous les aborderons ensuite.
6. Après, nous écouterons avec intérêt et attention les interventions de nos invités avant la clôture de cette matinée.

Avant de dérouler l'ordre du jour, nous rendons, comme c'est l'usage, un hommage à nos camarades chasseurs disparus. Ainsi, prenons un instant pour nous recueillir et saluer leur mémoire. Je vous invite, donc, à vous lever et à observer une minute de silence.

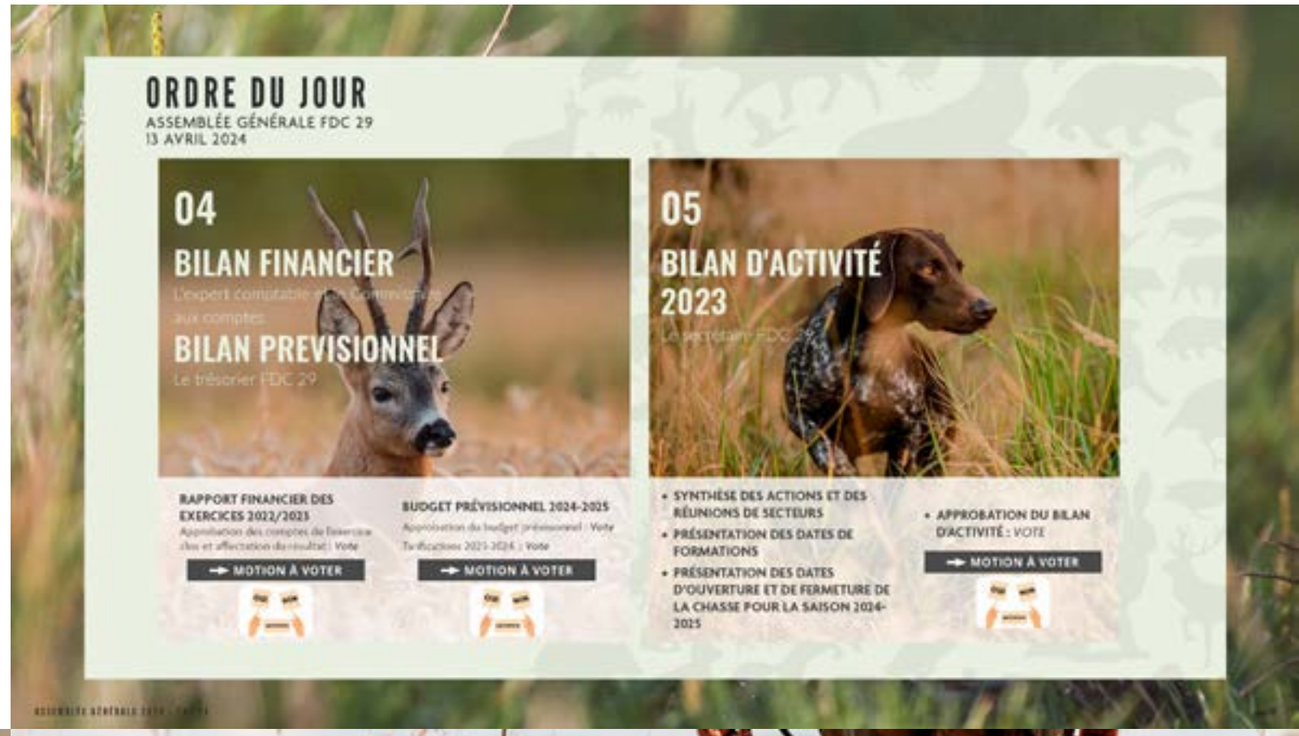

PREMIERES INTERVENTIONS

MAËL DE CALAN
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

MÉLANIE THOMIN
DÉPUTÉ DE LA 6ÈME CIRCONSCRIPTION DU FINISTÈRE

MICHEL CANEVET
SÉNATEUR DU FINISTÈRE

INTERVENTION DE MAËL DE CALAN

MAËL DE CALAN / PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

Si l'année passée, retenu par des problèmes de santé, je n'ai pas pu accueillir notre président du Finistère, je le fais cette année sans faute. Je vous prie ainsi d'accueillir **Maël DE CALAN**, président du Conseil départemental, qui nous fait l'honneur de sa présence et le plaisir d'adresser un message aux chasseurs finistériens.

Un grand merci Monsieur le président, vous êtes le bienvenu au sein de cette assemblée.

Intervention de Maël de Calan, président du Conseil départemental du Finistère :

Le président Maël de Calan salue l'assemblée et présente sont vice-président à la ruralité :

Mon vice-président en charge de la ruralité : Raymond Messager, qui aura l'occasion de s'exprimer tout à l'heure. Il n'y avait pas de vice-président en charge de la ruralité au département. Nous avons décidé qu'il en fallait un, parce que le département du Finistère, c'est un département rural qui est fier d'être un département rural, et qui devait porter une politique transverse en faveur de la ruralité, des communes rurales, qui n'accédaient pas aux subventions départementales, tellement nos dossiers étaient compliqués : les chasseurs, les associations, qui font vivre la ruralité, des déserts médicaux, qui frappent lourdement les zones rurales, des zones blanches, où on peut faire des kilomètres sans réussir à capter son téléphone. Parce qu'on s'intéresse beaucoup aux villes et beaucoup moins aux petits villages.

Je salue le président de la Chambre régionale d'Agriculture, qui a une attention toute particulière sur le Finistère dont il est issu. Naturellement, les services de l'État, avec lesquels le Département travaille vraiment très bien. Michel Canevet, le sénateur du Finistère qui nous a rejoint, et vous toutes et tous. Alors, je vais être assez simple et assez court. Je crois que dans la vie, dans un monde un peu compliqué, il faut d'abord exprimer des idées, des idées simples. Concernant la chasse, nous avons des idées très simples. Le Département aime la chasse et le Département aime la ruralité. Et comme il aime la chasse et il aime la ruralité, il soutient la chasse et il soutient la ruralité. Pourquoi ? D'abord, parce que nous avons une grande chance dans le Finistère - nous ne sommes pas le seul département de France à avoir cette chance - mais néanmoins, si vous considérez les 100 départements de France, vous y verrez que beaucoup, d'entre eux disposent d'une très grande métropole, qui aspire toute la vie, tous les emplois, toute la population, tous les équipements, et autour de laquelle, et bien, il existerait un gigantesque désert rural. Alors, les territoires n'ont pas disparu, mais il n'y a plus de vie. Les terres, elles, peuvent être exploitées, mais il n'y a plus grand monde. Le Finistère, ce n'est pas ça. Le Finistère a une métropole. C'est une chance d'ailleurs, à Brest, qui est une locomotive pour toute la pointe bretonne. Quimper au Sud, joue le même rôle. Mais on a encore dans nos 277 communes - 275 plus Brest Quimper - la chance d'avoir un tissu de communes suffisamment grand, pour qu'on y trouve des équipements, de l'emploi, des commerces, que l'équipe municipale s'y investissent. Châteauneuf joue ce rôle d'équilibre dans le secteur et suffisamment petite pour qu'on s'y connaisse, pour qu'on y ait gardé des liens de solidarité, des liens d'amitié, pour que les parents surveillent les enfants des autres. Et ça, c'est une forme d'équilibre territorial. C'est le cœur, c'est l'alpha et l'oméga de la politique d'aménagement du département du Finistère. Voilà pourquoi on aime et on soutient la ruralité.

Et si on aime et on soutient la chasse, c'est parce que les chasseurs - en dehors des missions d'intérêt général que vous engagez, notamment pour le compte du Département - contribuent à animer, à faire vivre cette ruralité, qui est si importante, pas uniquement pour ceux qui habitent dans les petits villages, mais pour tout le Finistère. Ça, c'est une grande conviction. Et nous sommes cohérents et en accord avec ces mots. Nous avons un partenariat ancien avec votre Fédération, parce qu'elle répond à des missions d'intérêt général. Je lisais avec intérêt l'édito du président Autret dans le petit magazine que vous recevez périodiquement, qui est intitulé "Arrêtez de tirer sur les chasseurs". Il faut d'abord arrêter de tirer sur les chasseurs parce que les chasseurs remplissent des missions d'intérêt général. Il a été mentionné par le maire de Châteauneuf la problématique des sangliers. Parfois, cela conduit à des accidents dramatiques, parfois, heureusement, c'est simplement une sortie de route. J'ai vu dans la presse qu'il y avait un élu assez connu du centre de Bretagne qui, pour éviter un sanglier, au retour d'un repas d'affaires, avait fini dans le champ. Heureusement, l'histoire s'est bien terminée. Cela indique combien cette problématique des sangliers est une problématique d'intérêt général, d'ordre public. Les accidents de la route se multiplient. Les dégâts aux cultures, Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture, sont considérables : quasiment 400 000 euros pour ceux qui sont déclarés. Cette mission d'intérêt général justifie que le Conseil départemental, non seulement, soutienne la Fédération financièrement, comme il le fait de très longues dates, au-delà des alternances politiques, ce n'est pas une histoire de droite ou de gauche.

Ainsi, le Conseil départemental n'hésite pas à affirmer très clairement que les chasseurs, dans leur globalité, remplissent des missions d'intérêt général. Et lorsque nous voyons les chasseurs, les fusils, les gilets orange, vous le savez, certains randonneurs, en particulier avec des jeunes enfants, peuvent avoir un peu peur. Il faut expliquer, vous êtes formés à ces sujets et vous êtes vigilants. C'est là la première manière, pour nous, d'être cohérents, de réaffirmer très fortement, au plan financier et au plan politique, que les chasseurs et votre Fédération remplissent des missions d'intérêt général. La deuxième manière pour nous d'être cohérents, c'est d'aller au-delà et de renforcer le partenariat. Il y a exactement un an, j'avais indiqué que le département du Finistère mettrait en place une aide directe aux sociétés de chasse. Promesse tenue quelques semaines plus tard. Nous avons voté cette aide en décembre 2023. Les dossiers ont été envoyés au début du printemps. Ils ont été renvoyés aux départements pour quasiment la moitié des sociétés de chasse.

Je sais que certains l'ont jugé un peu compliqué. Je vais y revenir pour le simplifier encore davantage. Je mentionne simplement que cette aide de 10€ par chasseur est directe et sans aucune condition justificative autre que celle que la loi nous impose, pour voter une subvention à une association privée. Elle vise précisément à donner, à votre société, des moyens supplémentaires, même modestes. À l'échelle du département, cela représente 80 000 €. Elle vise aussi à exprimer très fortement ce soutien politique, qui est celui de vos élus. Alors malheureusement, j'avais proposé à mes collègues de la majorité, comme de l'opposition, que ce soit un soutien unanime. Ça n'a pas été le cas. Mon opposition s'est pour partie absolue, pour partie a voté contre, mais peu importe. Je n'ai aucun doute sur le fait que, au bout d'un an, deux ans, après avoir fait cette politique, on votera ces subventions à l'unanimité. Parce que le sentiment que vous exercez une mission d'intérêt général va se diffuser, y compris chez des gens qui sont un peu récalcitrants, parce qu'un peu influencés par un discours national. Vous voyez à peu près ce que je veux désigner.

Je reviens sur cette aide, parce qu'il n'y a que la moitié des sociétés de chasse qui, à ce stade, y ont répondu. Premier élément pour celles et ceux qui l'ont jugé compliqué, il y a un formulaire qui est très simple, mais qui impose d'entrer un numéro de SIRET, c'est la loi qui l'impose. Je veux simplement dire aux retardataires, que vous avez jusqu'à la fin du mois d'avril pour renvoyer votre dossier et que si vous ne vous en sortez pas, vous pouvez appeler le Département et demander à parler à mon cabinet, quelqu'un qui vous aidera à le faire. Fin avril, nous clorons le dispositif, parce que nous voulons instruire toutes les demandes. Les subventions seront payées au mois de juillet, puis nous relancerons le dispositif, plus tôt que l'année dernière, vous recevrez à nouveau le formulaire en septembre. Cela sera beaucoup plus simple, parce que vous aurez déjà réalisé cette première demande et transmis les documents. Vous aurez simplement à collecter les petites étiquettes qui vous sont envoyées, comme c'est le cas pour votre assemblée générale. Cela ira beaucoup plus vite. On lancera une politique en septembre et les subventions seront payées avant Noël.
J'indique aussi que nous soutenons, Monsieur le Président, les lieutenants de louveterie, pour la même raison que nous soutenons les chasseurs. Vous engagez une mission d'intérêt général.

Voilà ce que je voulais dire en synthèse. Je résume : nous avons la chance d'être un département rural, tous les Finistériens y sont attachés et nous demandent de soutenir la ruralité dans toutes ses dimensions. Les chasseurs jouent un rôle important dans la vie de cette ruralité. Donc, il faut qu'on soutienne les chasseurs. Et qu'on s'extrait de ces débats absurdes au plan national, qui confondent tout et qui finissent par inverser les rôles et par désigner des gens qui remplissent une mission d'intérêt général, comme des gens qui seraient pénibles ou dangereux. Notre soutien, il n'est pas seulement financier, mais d'abord et avant tout politique, dans le bon sens du terme et que nous n'exprimons pas seulement devant les chasseurs, mais à chaque fois que nous en avons l'occasion, publiquement dans la presse qui est présente aujourd'hui : le fait que les chasseurs sont importants en Finistère. Et comme Tugdual Braban, je finirai par Vive les chasseurs et vive le Finistère !

MÉLANIE THOMIN / DÉPUTÉ DE LA 6ÈME CIRCONSCRIPTION DU FINISTÈRE

Nous avons également le grand plaisir d'accueillir Mélanie Thomin, députée de la 6ème et présente circonscription. Un grand merci Madame de votre présence à notre Assemblée, malgré un planning chargé ce matin, je vous laisse donc la parole.

Intervention de Mélanie Thomin, députée de la 6ème circonscription du Finistère.
Monsieur le Président, l'année dernière, nous nous étions manqués pour cette assemblée générale. Donc, je suis ravie de vous retrouver cette année sur le pont pour mener avec vous ces débats. Et puisqu'on est dans un cycle politique, puisque vous laissez la parole à quelques représentants politiques au début de votre assemblée générale, j'essaierai, dans la continuité de mon prédécesseur, et bien de vous livrer quelques réflexions à ce sujet.

C'est sans doute la meilleure occasion pour les chasseurs de se retrouver ici ce matin et pour tirer le bilan de leur saison de chasse en Finistère. L'autre jour, nous étions réunis à Saint-Coulitz, pas très loin d'ici, pour le bilan des lieutenants de louveterie du Finistère. Et donc, dans cette continuité, c'est un plaisir évidemment d'être ce matin à vos côtés. Je voulais vous livrer quelques réflexions, en démarrant par ce journal, avec lequel je me promène depuis quelques jours dans le département. Tout à l'heure Monsieur le Maire, vous en avez parlé, c'est Poher hebdo, qui met à la une les sangliers. Et je trouvais vraiment intéressant que la presse quotidienne régionale s'intéresse à ce sujet, parce que c'est un sujet évidemment de réflexion pour les habitants du monde rural, mais plus globalement aussi pour les Finistériens. Cela nous conduit à cette réflexion, celle de l'explosion des populations de sangliers dans les zones rurales et péri-urbaines de notre département, avec tout ce que cela induit, notamment les dégâts sur les cultures agricoles et aussi, comme on l'a dit tout à l'heure, les risques d'accidents routiers. Pour affronter ce sujet, la table ronde qui a eu lieu à Brennilis, organisée autour de l'un de nos syndicats agricoles, la Confédération paysanne a été, il me semble, un moment de débat intéressant et qui, sans doute, nous amène à réfléchir sur le plus long terme, dans la perspective de proposer des solutions concrètes dans notre territoire, contre la problématique de prolifération des sangliers. Elle est nationale, avec les chiffres qui augmentent : entre les 36 000 spécimens prélevés en 1974 et les 880 000 prélevés aujourd'hui, il y a un véritable sujet. Et, dans votre document de travail de ce matin, je lis que dans le Finistère, c'est un peu la même tendance puisque sur les prélèvements de 2013, étaient de 330, alors que pour la saison dernière, nous sommes à plus de 2 822 spécimens. Ces chiffres nous indiquent bien la bascule en termes de prolifération de cette espèce, alors pour les agriculteurs finistériens, c'est un véritable sujet, un sujet d'inquiétude réel. Les parcelles détruites, les champs, les prairies, ce sont des semaines et des mois de travail, des investissements détruits et évidemment, des espaces à restaurer. Une saison parfois perdue. Notre département n'est évidemment pas épargné par cette explosion et avec les lieutenants de louveterie, il y a quinze jours, nous rappelions le fait que le Finistère était le troisième département dans lequel la hausse est la plus forte au niveau national.

INTERVENTION DE MÉLANIE THOMIN

Qu'est-ce qui peut expliquer cela ? Sans doute le climat doux dans notre département, notre configuration géographique, le fait d'être en zone littorale, évidemment, se rajoutent aussi les complexités de l'étalement urbain, la multiplication des friches. Et puis le jeu du chat et de la souris entre chasseurs et populations de sangliers. Alors, au milieu de tous ces constats, évidemment, une question vous taraude vous les représentants du monde de la chasse, c'est le coût supporté par les fédérations de chasse qui a explosé.

Et il y a un véritable enjeu à donner concrètement plus de moyens aux chasseurs, pour réguler, en multipliant les modes opératoires, en particulier le tir de nuit, en protégeant davantage aussi les agriculteurs face aux aléas climatiques et en renforçant notamment la question du risque et des dégâts sur les récoltes liées aux espèces invasives, en envisageant pourquoi pas aussi un régime de gestion publique des risques qui impacte les productions agricoles.

Et plus globalement, je pense que c'est un débat important à avoir entre collectivités locales et représentation nationale. Le débat autour de la déprise agricole, là où il y a des friches induit évidemment des risques d'incendie, mais il y a aussi surtout les sérieux risques de prolifération d'espèces. Les agriculteurs qui se sont réunis récemment ont mis au centre du débat un certain nombre de propositions, notamment celle de la gratuité généralisée du permis de chasse pour les agriculteurs, qui est une proposition lancée.

La simplification des déclarations des dégâts est aussi une proposition que je trouve intéressante, comme le besoin de lutter contre l'isolement des agriculteurs et des chasseurs sur cette question. Parce que nous sommes tous en attente de mesures fortes, concrètes, d'accompagnement par les collectivités locales, on l'a dit, mais aussi par l'État. En ce moment, je travaille sur une préparation de loi à l'Assemblée nationale, loi d'orientation agricole. Les débats auront lieu dans l'hémicycle au mois de mai et pour l'instant, je trouve dommage de n'avoir rien lu au sujet de ces dégâts et risques de dégâts agricoles. En la matière, je trouve cela dommage parce que s'adapter aux dérèglements environnementaux, à des espèces invasives, qui constituent un risque pour l'activité agricole et pour la sécurité de tous, me semble une priorité dans le débat. Donc nous essaierons sans doute d'activer ces questions au moment voulu.

Plus localement, nous avons aussi un sujet dont je voulais vous parler ce matin, celui de mieux nous adapter aux situations d'aléas climatiques. Il y a eu les incendies de 2022, mais il y a eu surtout la tempête Ciaran, fin 2023, qui redessine sans doute la carte du territoire et qui ont un impact sur le milieu dans lequel prolifèrent les sangliers. Suite à la tempête, nous avons de nombreuses forêts finistériennes qui ont été particulièrement abîmées. Je ne citerai que la forêt d'Argol où 90 % des arbres sont tombés. Suite à la tempête, nous nous posons la question de la restauration de ces espaces boisés, dans lesquels les arbres sont tombés, enchevêtrés, encroués les uns dans les autres. Cette configuration favorise les friches dans lesquelles les sangliers vont pouvoir pulluler. L'ONF a besoin de

financements pour nettoyer ces espaces, pour restaurer ses forêts publiques et bien évidemment, les propriétaires privés, qui sont une très grande majorité des espaces boisés dans le territoire, ont aussi besoin d'accompagnement. Et j'en profite pour dire que les comités de pilotage post tempête, sont très utiles en la matière pour discuter de ces sujets.

Au-delà de ces réflexions sur la chasse, ces enjeux dans le Finistère, je voulais aussi vous parler ce matin, sans doute dans la continuité de mon prédécesseur, le président de département, je voulais vous parler de l'enjeu de défendre la ruralité. C'est un vrai sujet de politique nationale et il est urgent de réconcilier les Françaises et les Français avec cette question. Cet enjeu de l'attaque de la ruralité par méconnaissance et aussi parce qu'il y a beaucoup de préjugés, de la défiance dans notre société. L'urbain face au rural, deux mondes qui se dévisagent, les métropoles qui semblent parfois tenir tête face aux territoires ruraux. On le dit encore parfois de nos jours celui qui a réussi sa vie à la campagne, c'est celui qui l'a quitté. Et ce discours, qui est parfois majoritaire dans l'opinion publique, sans doute parce que c'est un discours aussi politique assumé, qui est d'ailleurs très moralisateur, et bien ce discours, il pèse dans nos campagnes. Et le rural en parallèle, doit supporter beaucoup d'efforts. L'effort environnemental en premier lieu la sobriété dans l'usage du foncier et la disparition progressive du service public si l'on n'y prend pas garde. Pourtant, le monde rural, c'est avant tout un territoire de richesses, qui est détenteur et gestionnaire de nos biens communs. Le rural, ce sont aussi des écosystèmes dynamiques tournés vers l'avenir humain, solidaire et sans tomber dans un discours enchanté ou à l'inverse, dans un discours défaitiste. Il y a avant tout des gens heureux de vivre dans le monde rural. J'en fais partie et des élus qui se battent pour la qualité de vie en milieu rural, pour leurs services publics et pour les politiques culturelles de leur commune. Il y a donc un enjeu fort à porter un discours positif sur notre ruralité. Tout le monde n'a pas envie de quitter la campagne pour aller vivre en ville. Ça, c'est une certitude. Et les derniers lieux de mixité sociale, on les trouve plutôt en campagne. On fréquente les mêmes écoles, on fréquente les mêmes clubs sportifs, les mêmes sociétés de chasse et on vieillit ensemble dans les mêmes EPAHD publics, que nous chérissons dans notre territoire. La fraternité, la vie en commun, elle est beaucoup mieux éprouvée dans notre société actuelle, dans le monde rural que dans les villes, c'est une certitude pour ma part. Et pourtant, nous subissons des chocs. Et parmi ces chocs, il y a un choc important. En premier lieu, celui de la disparition du monde paysan, de la terre cultivée par moins de paysans. C'est une réalité à travers les chiffres et la naissance de cette angoisse, de cette perte d'équilibre, de ce monde qui change sans nous, les ruraux, d'un territoire qui subit les contradictions également des lois du marché, d'une globalisation sans règles.

C'est quelque part le résumé de la crise agricole que nous traversons aujourd'hui, quand on ne se bat pas à armes égales. Le sentiment de culpabilisation dans le monde rural, il est important et parfois, on observe une forme de domination culturelle d'une France sur l'autre. Les polémiques sur la chasse, sur la corrida, sur le barbecue créent aussi le sentiment d'un ordre moral permanent dans notre société. Nous en avons assez d'être jugé en permanence, pour ce que nous faisons dans notre quotidien. Le barbecue dans le monde rural, c'est tout simplement le moment où l'on se retrouve. C'est le moment de convivialité en famille, dans les fêtes communales, associatives, syndicales. Ce sont aussi des sujets sur lesquels nous devons avoir plus de fermeté dans le débat politique actuel. Un mot pour terminer sur le sentiment de déclassement. Se réconcilier avec le monde rural, c'est plus de cohésion nationale, c'est reconsidérer sur le plan moral, sur le plan économique, sans doute de façon radicale, ceux qui font vivre et ceux qui tiennent les campagnes. On a beaucoup parlé des agriculteurs ces derniers mois et nous allons poursuivre évidemment le débat avec eux dans les semaines à venir.

Mais je voulais aussi rendre un petit hommage dans mon discours, ce matin, à celles qui tiennent les campagnes à travers les métiers du soin et du lien, parce que ce sont elles qui donnent aussi de la valeur au travail, à travers leur métier et qui redonnent du sens à un certain nombre de métiers dans nos campagnes. Il y a beaucoup de nos concitoyens qui ont le sentiment que les politiques publiques ne sont pas faites pour eux. Et pourtant, à travers ces métiers du soin, le lien, les aides à domicile par exemple, et bien il y a ce lien si fort, qui est important à construire entre nous et aujourd'hui. Si les services publics sont un peu mis sur le pilori dans le monde rural, il faut à tout prix se mobiliser, pour évidemment consolider leur présence et éviter ce sentiment d'abandon ou de rupture, quand les uns et les autres se sentent face à des sujets d'inégalités, par exemple, les fermetures de classes en milieu rural ou la difficulté d'accès aux soins dans nos territoires, qu'on peut parfois lier au déclin démographique de nos campagnes. Donc, c'est un enjeu fort de favoriser les dynamiques en zones rurales, de maintenir l'équilibre dans nos services publics et dans les métiers qui garantissent à la fois notre souveraineté, notre sécurité alimentaire et ne pas laisser surtout la fatalité nous envahir, ne pas subir les conséquences d'un déclin démographique trop vite annoncé.

C'est un combat collectif à mener. Dans tout cela, le monde de la chasse fait partie des acteurs incontournables de cette ruralité vivante. Un loisir populaire avant tout. Vous faites partie de cette ruralité lucide, alerte face aux grandes problématiques et aux grands défis de notre environnement. Donc, je souhaitais vous remercier pour le travail que vous menez aux côtés des pouvoirs publics, aux côtés des élus du territoire, aux côtés des acteurs associatifs incontournables et également du Finistère. Nous avons besoin de votre bon sens. Nous avons besoin de votre connaissance pour préserver l'équilibre, souvent complexe, de notre ruralité.

Je vous souhaite un excellent anniversaire pour votre siècle d'existence, Monsieur le Président. Merci à vous. Excellents travaux à chacune et à chacun ce matin. Vive le Finistère !

Merci Madame la députée pour votre message aux chasseurs finistériens, nous vous en sommes très reconnaissants.

MICHEL CANEVET / SÉNATEUR DU FINISTÈRE

Un problème technique, suite à l'enregistrement du discours de Monsieur Canevet, n'a pas permis de retranscrire intégralement ses propos. Un résumé est présenté » ci-dessous.

Les chasseurs sont des acteurs essentiels de la ruralité. Les prélèvements de sangliers qu'ils effectuent sont précieux pour limiter les dégâts sont victimes les agriculteurs. Je félicite la Fédération pour son travail. Grâce à elle, le Finistère est un département de référence face aux problèmes engendrés par les Choucas des tours. Je tiens aussi à saluer le soutien qu'apporte le Conseil départemental aux chasseurs.

INTERVENTION DE MICHEL CANEVET

APPROBATION DU PV DE L'AG 2023, ET DIVERSES DISPOSITIONS

Conformément aux dispositions statutaires de notre Fédération, je vous demande si vous avez des observations à formuler quant au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

À toutes fins utiles, je vous rappelle les dispositions de l'article 5 du Règlement intérieur de la Fédération des Chasseurs qui stipule :
« Les statuts déterminent expressément le mode de scrutin à bulletin secret pour l'élection des membres du Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Pour tout autre objet, le scrutin se fera à main levée ».

Je soumets donc à votre approbation le procès-verbal de l'Assemblée générale, dont la consultation était libre sur notre site internet depuis le 29 janvier 2024, un courrier électronique, daté du même jour, vous a été adressé pour vous en informer.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Résultats : Approuvé à l'unanimité

Je vous invite également à donner quitus au président pour engager la Fédération dans toutes les opérations nécessaires à son bon fonctionnement : achats, ventes, donations ou échanges de biens immobiliers, ainsi que toute action en justice.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Résultats : Approuvé à l'unanimité

BILAN MORAL

Mesdames, Messieurs,
Vous tous en vos grades et qualité,
Chers chasseresses et chasseurs du Finistère,
Chers amis,

À cette place, de coutume, je vous présente le bilan de l'année écoulée, les réussites, les difficultés, les faits marquants. Mais, depuis le 18 décembre dernier, la Fédération est, comme nombre de ses consœurs, une centenaire. Et oui, la Fédération a 100 ans, alors je vais élargir mon bilan en remontant ce siècle de chasse finistérienne !

1923, année de naissance de la Fédération. Peut-on imaginer quelles étaient les préoccupations des chasseurs de l'époque ? Peut-on même imaginer quel était leur monde, leurs paysages, leurs chasses ? Difficile de le dire tant notre monde a changé. Nous pouvons toutefois imaginer qu'en ces temps-là, pour eux, la chasse était une activité qui allait de soi.

Cela n'empêchait pourtant pas les chasseurs de l'époque d'être déjà proches des préoccupations de protection de l'environnement, de gestion des espèces et de la préservation des paysages. La Ligue de Protection des Oiseaux a ainsi vu le jour en 1912, sous l'impulsion de **Louis MAGAUD D'AUBUSSON**, chasseur passionné de gibier d'eau et premier président de la **LPO**, et qui le restera jusqu'à sa mort. Sa première action aura été la création de la réserve naturelle des sept Îles, au large des Côtes d'Armor, première réserve de France. Il était, un chasseur et un grand défenseur d'une nature non pas « nuisible » mais auxiliaire de l'Homme. S'il avait su ce brave homme ! Il se retournerait sûrement dans sa tombe en voyant ce qu'est devenu aujourd'hui la LPO, magnifique organisation à sa création, qui de nos jours se trouve phagocyté par un dogmatisme anti-chasse…

À l'époque, cela ne semblait pas antinomique d'être chasseur **ET** protecteur de la nature…

Les décennies de notre Fédération ont été marquées par de grandes évolutions pour la chasse et son organisation. Nous pensons à :

- 1963 : instauration du plan de chasse grand gibier ;
- 1968 : suppression du droit d'affût et instauration de l'indemnisation par les Fédérations des dégâts commis aux cultures par le grand gibier ;
- 1972 : création de l'Office National de la Chasse, futur ONCFS et futur OFB ;
- 1976 : loi sur la protection de la Nature et création du permis de chasser ;
- 2000 : Réforme de la chasse ;
- 2005 : Réforme de la chasse ;
- 2019 : Réforme de la chasse…

Comme vous le voyez, les réformes s'accélèrent dans le temps. Un jour, nous aurons une réforme chaque année ! C'est toutefois le signe de l'importance de notre pratique dans la vie des territoires et dans les esprits des gouvernements successifs.

Les évolutions ont été grandes, à tous les niveaux. S'agissant des forces vives, depuis le pic estimé en 1984 à 2 350 000 pratiquants, le nombre des chasseurs baisse, jusqu'à atteindre environ 1 million de nos jours, et peut être 700 000 dans 20 ans. Aujourd'hui, la chasse reste, malgré cela, l'une des toutes premières activités de loisir des Français.

Durant ces 100 ans, les paysages, et par voie de conséquence, les gibiers, ont été transformés comme jamais. Exit nos campagnes d'antan, et bienvenue aux zones commerciales et autres zones périurbaines. Le lapin et la perdrix, qui occupaient les chasseurs de jadis, n'ont pas résisté, le lièvre, le pigeon, les corvidés et surtout le grand gibier ont pris leur place dans les tableaux. La combinaison de ces deux évolutions, effondrement du petit gibier et explosion du grand gibier, a provoqué une profonde transformation de la chasse française.

Ainsi, la période du siècle dernier, jusqu'à nos jours, a tout connu, ou presque, en matière de changements cynégétiques. Les chasseurs, représentants d'une activité inscrite dans la "Nature des choses et de l'homme", doivent désormais faire face à la contestation. C'est un fait, nous pouvons le regretter, mais nous devons surtout en saisir les raisons et comprendre comment sortir de ces conflits, dans lesquels une partie de la société souhaite nous enfermer.

La première chose à faire était de communiquer, de rattraper le retard énorme accumulé par le monde cynégétique en la matière. Ainsi, vous avez pu le constater, depuis 4 années, les chasseurs ont rendez-vous avec les téléspectateurs, via les campagnes radiophoniques et télévisuelles organisées par la Fédération Nationale des Chasseurs, visionnées en moyenne 247 millions de fois. Bien lui en a pris, car ces campagnes portent leurs fruits, les analyses le montrent, plus la chasse est expliquée, plus elle est acceptée et comprise par nos concitoyens.

Est-ce que ces campagnes nationales, comme l'amélioration des communications départementales, sont à relier avec le fait que nous n'avons jamais eu autant de candidatures au permis de chasser, en France, ces dernières décennies ? C'est fort possible. S'agissant du Finistère, les inscriptions ont également augmenté de 40% en 10 ans. C'est une très bonne nouvelle ! Et, même si cela ne permet pas de compenser la perte globale des effectifs, nous pouvons toutefois nous réjouir de cette nouvelle dynamique, qui réconcilie de plus en plus de Français avec la chasse et leur donne envie d'essayer.
Par voie de conséquence, ces inscriptions ont induit une augmentation des délais d'attente pour passer l'examen. Des discussions sont en cours, afin d'obtenir davantage de sessions.

Mais nous le savons, l'obtention du permis n'est qu'une étape dans la longue vie des chasseurs. Quand on sait qu'environ 20 % des nouveaux permis abandonnent après la première année et 15 % après la seconde, on se rend bien compte de l'importance de

comprendre les motivations, les attentes et les difficultés des jeunes (ou moins jeunes) chasseurs. Leur accompagnement, tant par la Fédération, que par les sociétés de chasse dans les territoires, doit être repensé afin qu'ils "accrochent" au monde de la chasse.

Maintenant centenaire, la chasse finistérienne s'est forgée une identité du chasseur breton, héritière de nos aînés, autour de ces quatre valeurs cardinales que sont le respect, l'intégrité, le service et l'excellence.
Oui, et plus particulièrement en cette année de centenaire, nous sommes fiers de poursuivre l'écriture de cette belle histoire de la vie rurale.

Après ces nouvelles, qui nous apportent un peu de baume au cœur, une des évolutions récentes, qu'a connue le monde de la chasse, et qui occupe et préoccupe, non seulement les chasseurs, mais aussi les agriculteurs, les sylviculteurs, et les services de l'état, c'est l'explosion des populations de grand gibier.
Sans doute vue, au départ, comme une nouvelle donne, venant varier et intensifier les chasses habituelles, il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui, cette explosion apparaît de plus en plus comme un piège pour la chasse française. L'accord de jadis, faisant prendre à la seule charge des chasseurs ces dégâts, dont les montants atteignent 80 millions d'euros au niveau national, met désormais en danger les finances des fédérations.

En Finistère, à moins que vous ayez vécu sur Mars ces dernières années, je pense que vous êtes tous bien au courant des difficultés liées à l'indemnisation des dégâts commis aux cultures par le grand gibier. Comme nous l'avons exposé dans le dernier numéro de votre revue le Chasseur finistérien : les limites sont atteintes pour la Fédération ! Limites financières, j'entends.

Avec les années, les noyaux de populations de sangliers préexistants se sont confirmés, d'autres sont apparus. Les prélèvements et, par extension, les populations, sont désormais présents dans l'ensemble du département et particulièrement dans le sud. Et sans surprises, les indemnisations ont suivi les mêmes tendances.

La saison passée, 204 dossiers ont été indemnisés, pour une surface de 195 ha, à hauteur de 301 222 €, à 72% pour du maïs (grain et fourrager) et 22% pour des céréales. Alors qu'il y a 10 ans, en 2014, les indemnisations s'élevaient à 51 000€, depuis, elles ont presque été multipliées par six, notamment sous l'effet de l'augmentation du cours des céréales l'année dernière.

Plus de 90% des sommes d'indemnisation sont dues au sanglier, les 3 800 prélèvements sont désormais dépassés, et il semble que cela ne soit qu'un début.
Le Finistère fait partie des trois départements, dont les prélèvements sont en hausse de plus de 20% par rapport à 2021-2022, avec le Gard et le Lot. Le sanglier se trouve bien chez nous, trop bien !

Les alertes sont données depuis plusieurs années déjà, mais nous y sommes, les limites des capacités d'indemnisation des dégâts par la Fédération sont atteintes. Sans réaction, nous nous dirigeons vers un problème de solvabilité à court terme. Cela n'est plus une alerte, c'est désormais une triste réalité.
Comme vous l'avez vu, et comme vous le voyez à l'écran, nos perspectives sont assez pessimistes en l'état pour les années à venir. On ne peut pas prédire l'avenir bien sûr, mais on peut se baser sur les chiffres des années précédentes pour anticiper. Selon ces prévisions approximatives, la saison 2025/2026 pourrait voir le Finistère passer, à la fois, le cap des 5 000 sangliers prélevés, des 500 000 euros de dégâts indemnisés et des moins de 7 000

chasseurs.

Nous voyons ainsi l'équation devenir insoluble : d'un côté, les besoins de prélèvements et d'indemnisation augmentant, de l'autre, les capacités à chasser et de paiement diminuant.

Ainsi, il nous faut réagir pour que ces chiffres ne deviennent pas réalité ! C'est ce que nous faisons depuis plusieurs années en facilitant et encourageant au maximum les prélèvements de cette espèce. Je n'ose pas imaginer ce que serait la situation aujourd'hui, si nous ne l'avions pas fait par le passé !
Malheureusement, cela n'est pas suffisant. La prolifération du sanglier est devenue l'affaire de tous, des chasseurs, mais aussi de tous les acteurs du territoire. Il n'est plus possible de laisser cette responsabilité financière et d'intervention aux seuls chasseurs. Les moyens et réflexion doivent être partagés pour agir plus efficacement, et à toutes les échelles : nationale, départementale mais aussi locale, dans ce qu'on pourrait appeler les zones en "points rouges". Les secteurs où les dégâts explosent et coûtent très cher.

À ce sujet, la Fédération multiplie les expertises de terrain, afin de mettre en place des protocoles de maîtrise du sanglier par la chasse. Cela se fait bien souvent en discussion avec d'autres structures, des propriétaires publics ou privés qui, grâce aux dialogues réguliers, reconnaissent de plus en plus l'impérieuse nécessité de permettre à la chasse de retrouver un espace, dans des sites où elle avait été interdite.
Cela demande énormément d'engagement de nos équipes, qui ne ménagent pas leur peine. Mais cela fonctionne et permet d'augmenter significativement les prélèvements et d'apaiser les situations.

Il n'en reste pas moins qu'environ 1/3 du département reste peu ou pas chassé, soit, parce que la chasse n'y est pas autorisée, soit, parce qu'elle n'y est pas possible. Le sanglier, espèce très intelligente, l'a bien compris et se développe dans ces zones refuges.

Ceci est une nouvelle donne pour le Finistère, mais certainement pas pour d'autres départements qui ont dépassé le million d'euros d'indemnisation depuis longtemps, quand nous en sommes à 300 000. Contre ce phénomène, le gouvernement a établi, avec la Fédération Nationale des chasseurs et la profession agricole, un programme d'action, par la mise en place d'une boite à outils. Le but de cet accord est de réduire de 20 à 30 %, d'ici 3 ans, les surfaces de dégâts de sangliers au niveau national, par rapport à la référence de la récolte 2019. C'est très ambitieux...

Ce programme comprend trois volets :

1. Augmenter les possibilités de chasse et de régulation du sanglier, en augmentant notamment les périodes ou les moyens de prélèvements, ou en employant l'agrainage dissuasif ;
2. Simplifier la procédure d'indemnisation ;
3. Instaurer un comité de surveillance de ces dégâts au niveau national et départemental.

Ainsi, au vu des éléments qui vous ont été présentés depuis le début de cette assemblée, la Fédération n'a pas le choix de se saisir de ces possibilités, elle se doit de le faire. C'est pourquoi, si vous avez participé à votre réunion de secteur, vous avez constaté que nous proposons l'élargissement des dates et des possibilités de chasse de l'espèce. Nous savons que certains d'entre vous affichent des réticences pour ces propositions, réticences que nous comprenons parfaitement. Il faut bien comprendre que c'est une possibilité qui s'ajoute à celles déjà existantes, et non une obligation.
L'objectif est bien de pouvoir continuer à maîtriser la population de sangliers au maximum et de diminuer la facture des dégâts. Il faut bien avoir à l'esprit que si nous ne le faisons pas, la situation va continuer de s'aggraver...

Nous croyons également toujours aux regroupements des territoires et incitons les sociétés à le faire, pour mieux chasser l'espèce et augmenter les prélèvements. Enfin, à partir de cette année, des formations de piégeage du sanglier seront proposées. Ces actions s'opéreront sous l'égide de la Fédération et des services de l'État.

Et puisque nous sommes dans les décisions difficiles, nous l'avons déjà évoqué en réunions de secteur, il nous faut aborder

la question du financement des dégâts actuels.
Comme je l'ai dit plus haut, et comme cela sera présenté dans le rapport financier par le trésorier, avec plus de 300 000 euros de dégâts, la Fédération est, deux années de suite, en déficit ; déficit qui continuera à se creuser probablement, au vu la dynamique du grand gibier. Nous devons y mettre un frein, puisque que les réserves de la Fédération, comme j'ai déjà pu vous le dire lors des réunions de secteur, ne sont pas un puits sans fond !

Parallèlement, nous avons entamé la réduction des frais postaux, par la dématérialisation, et des charges de personnel, avec le départ d'un technicien qui ne sera pas remplacé. Mais nous ne pouvons pas réduire davantage notre équipe fédérale, qui, avec neuf permanents, se trouve déjà dans les plus petits effectifs des fédérations françaises.

En parallèle, nous avons, depuis plusieurs années, entrepris de trouver d'autres sources de financements, pour aider au fonctionnement et permettre la réalisation des missions de gestion de la chasse et de la protection de l'environnement. Ainsi, l'Ecocontribution permet la réalisation de projets en faveur de la biodiversité, finançant du temps de salarié, et du matériel. Nous sommes aussi désormais rémunérés pour nos expertises, notamment par le conseil départemental, pour la gestion de leurs propriétés. Nous bénéficions également d'aides de l'État, pour aider au financement des indemnisations. Toutes ces ressources ont permis, jusqu'alors, de garder la tête au-dessus de l'eau, mais elles ne suffisent plus désormais.

C'est pourquoi nous n'avons d'autres choix que de demander un effort auprès des sociétés de chasse, pour le financement des dégâts occasionnés par le grand gibier. Nous ne le faisons pas de gaieté de cœur, tant nous savons que le contexte actuel est difficile. Aussi, la proposition que nous faisons aujourd'hui est l'instauration d'une contribution forfaitaire de solidarité. Cette contribution permettrait d'atteindre les 100 000 euros, et ainsi de combler le déficit dû aux dégâts de grand gibier. Un ajustement de cette contribution, en plus ou en moins, vous sera proposé chaque année lors de l'assemblée générale. Nous allons vous soumettre cette résolution à l'issue de la présentation des comptes, j'en appelle à votre engagement pour la pérennité de votre Fédération.

Bref, comme vous le voyez, nous tentons de mettre en œuvre tout ce qui est possible pour éviter d'atteindre une situation critique. Une situation où rien ne serait plus contrôlable, où la Fédération serait en défaut de paiement, comme cela est déjà le cas ailleurs. Et pour paraphraser **Willy SCHRAEN,** *"Comme pour les Français, chez les chasseurs, le temps n'est pas à l'opulence financière, et nombreux sont ceux qui vont jeter l'éponge, faute de moyen financier suffisant. Notre chasse doit rester populaire et accessible au plus grand nombre [...]. La loi de 1968 doit être modifiée totalement sur le fond. C'est une urgence économique de premier ordre !".*

En Finistère, nous appuierons évidemment toute initiative qui ira en ce sens.

L'abondance du grand gibier conduit également à multiplier les battues, à étendre les périodes de chasse, et impacte directement notre autre sujet d'importance majeur : celui de la sécurité à la chasse et des conflits d'usage autour du partage de la Nature. À ce sujet, la nouvelle baisse des accidents, lors de la saison dernière, témoigne des actions réalisées par les chasseurs pour renforcer la sécurité.
Si on ne peut jamais se satisfaire qu'il y ait des accidents mortels (au nombre de 6 pour la saison 2022-2023, exclusivement

des chasseurs), rappelons que c'est sans aucune pression législative que nous avons réussi à diviser le nombre de ces accidents par cinq en 20 ans. Toutes les initiatives du monde la chasse en faveur de la sécurité paient ! Le vêtement fluo, l'angle des 30°, l'interdiction du tir dans la traque, les consignes données lors des ronds de battue sur lesquelles la rigueur est de mise.
Et plus récemment les formations décennales auxquelles 3 200 chasseurs finistériens ont déjà participé. Tout cela va dans le bon sens et je vous en remercie !
Pour aller plus loin, nous avons récemment instauré les diagnostics de territoire pour la sécurité à la chasse en battue. De quoi s'agit-il ? Un technicien de la Fédération se rend dans votre territoire et l'analyse du point de vue de la sécurité à la chasse et des risques cumulés. Il vous produit un compte-rendu, faisant le résumé des préconisations. Cinq territoires de chasse ont déjà pu bénéficier de ces expertises sécurité. C'est un outil formidable pour garantir la sécurité lors de vos actions de chasse. Nombre de territoires ont déjà sollicité la Fédération pour en bénéficier, et la liste s'allonge.
C'est un dispositif sur lequel nous fondons beaucoup d'espoir, tant pour améliorer la sécurité que pour faciliter la vie des présidents et responsables de battues. Nous voudrions pouvoir répondre à toutes les sollicitations et étendre ce dispositif à l'ensemble des territoires finistériens, mais voilà… Comme je le disais plus tôt, notre équipe et nos moyens se réduisent au profit des indemnisations. Quel dommage ! Aujourd'hui, la Fédération a 100 ans. Et nous avons vu que nous avons des raisons de craindre pour la pérennité de notre passion, mais tout n'est pas sombre, nous avons aussi des raisons de nous réjouir.

À ce sujet, j'ai pu éprouver l'année passée la grande satisfaction d'avoir signé, au côté de **Maël DE CALAN,** président du Conseil départemental et **Raymond MESSAGER** Vice-président, le renforcement de notre accord de collaboration, 40 ans après le premier. Que de chemins parcourus ensemble depuis lors ! Ce nouvel élan s'est traduit cette année par l'aide aux sociétés de chasse, annoncée par **Maël DE CALAN**, ici même, lors de notre assemblée générale 2023.

Actuellement, 200 sociétés de chasse ont vu leur dossier validé, pour 3 700 chasseurs. À hauteur de 10€ par chasseur, cela représente ainsi 37 000€ attribués par le Conseil départemental du Finistère.

D'autres dossiers sont en cours de traitement et les paiements interviendront dans les prochains mois. Comme annoncée, cette aide sera renouvelée, alors n'hésitez pas, pour ceux qui ne l'ont pas fait, à adresser votre demande pour l'année prochaine.

Nous renouvelons nos plus sincères remerciements au **Président DE CALAN** et à ses équipes, qui ont ainsi su faire montre de leur soutien aux chasseurs, à la chasse et à leurs actions pour la gestion du territoire.

De ce fait, nous avons un regard sur les décennies que notre Fédération a traversé tout au long de ces années. Mais quel en sera son avenir ? Et quel sera l'avenir des chasseurs ? Qui seront-ils et surtout combien ?

Comme il est dit dans le rapport de la mission sénatoriale sur la chasse de 2022, il ne faudrait pas que nous focalisions toute notre attention sur la régulation du sanglier et des grands animaux, parce que cela tendrait à cantonner la chasse dans un rôle de régulation de service public et la renverrait vers le modèle suisse tel que

pratiqué dans le canton de Genève, où la chasse est interdite et où les animaux sont régulés par des gardes-faune recrutés et rémunérés par le contribuable…
Mais la chasse est bien plus que cela !
Pour **Willy SCHRAEN**, le monde rural, dans ses choix de vie, ses valeurs, ses cultures et ses passions, est LA recette du bonheur et doit le rester, dans un monde où tous les problèmes sont résolus par l'interdiction et la culpabilisation. *« On marche sur la tête » pour reprendre le slogan de nos amis agriculteurs en colère. On les comprend. La chasse, et l'ensemble de nos pratiques rurales et culturelles, ne sont pas des maladies honteuses, bien au contraire ! Elles sont une richesse pour tous ceux qui les pratiquent, et nous devons nous battre, chaque jour qui passe, pour les préserver…C'est **notre** identité culturelle !*

Dans la dernière enquête sur les chasseurs de la Fédération Nationale, on apprend que :

- La première motivation des chasseurs est d'être en contact avec la nature pour 67 % d'entre eux ;
- 82 % des chasseurs partagent l'objectif d'une chasse encore plus durable et responsable ;
- L'enjeu de favoriser une cohabitation sereine entre les différents usagers de la nature, rassemble 86 % des chasseurs ;
- Logiquement, pour répondre à ce défi, ils placent l'amélioration de la sécurité comme une priorité pour 82 % d'entre eux.

On est bien loin des clichés du chasseur égoïste, jaloux de son territoire et accroché à ses vieilles pratiques. L'immense majorité d'entre eux sont tournés vers l'avenir, vers l'amélioration des pratiques et surtout vers la Nature. Et c'est dans cet esprit que les jeunes générations viennent à la chasse. Pourquoi vouloir les en priver ? Vous en connaissez beaucoup, des collectifs aussi importants que le nôtre qui impliquent la jeune génération et lui donnent envie d'être au service des autres et de la nature ?

Le presque millions de pratiquants que nous sommes et les 4 millions de porteurs de permis de chasser, ce sont eux, ce sont vous, qui œuvrez pour la Nature et la biodiversité. Ainsi que j'ai pu l'entendre au congrès de la Fédération nationale, déclaration que je fais mienne : "Il faut faire confiance à ceux qui vivent et font vivre les territoires. Nous ne sommes pas le problème, nous sommes la solution".

Ainsi, je termine la lecture de mon rapport moral et avant de le soumettre à votre approbation, je ne veux pas conclure mon intervention sans saluer les administrateurs et les salariés de la Fédération pour les résultats obtenus.
Je n'oublie pas non plus, dans ces remerciements, les estimateurs dont la mission est essentielle.

Je vous félicite d'avoir su faire flotter si haut les couleurs de la chasse finistérienne.

Je suis fier de votre professionnalisme, de votre disponibilité et de la force morale dont vous faites preuve.

Pour conclure, je citerai simplement Saint-Exupéry :
L'impossible recule toujours quand on marche vers lui.

Je soumets à votre approbation ce bilan moral.
Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Résultats : Approuvé à l'unanimité

Je vous remercie.

BILAN FINANCIER 2022/2023

Présentation du bilan financier par **Monsieur Joel LE GALL**, trésorier de la Fédération, puis certification des comptes par **Monsieur Samuel ROUSSEAU**, commissaire aux comptes.

Après avoir entendu le rapport financier, et la certification des comptes par le commissaire aux comptes, je vous demande d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30/06/2023 et d'affecter le déficit de l'exercice, soit – 110 513 €, affecté de la façon suivante :

+ 82 012€ au compte de réserve de gestion de la Fédération ;
- 192 525 € et au compte de réserve de gestion des dégâts.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Résultats : Approuvés à l'unanimité

INTERVENTION DE JOËL LE GALL

BILAN ANNÉE 2022/2023

ACTIVITÉ GLOBALE

	2022/2023	2021/2022	Évolution
Ressources associatives	1 339 895 €	1 333 797 €	+0,5%
Ventes de marchandises	12 451 €	16 869 €	-26,2%
Production vendue	40 644 €	43 491 €	-6,5%
Prestations vendues	1 610 €	2 055 €	-21,7%
Activité globale	1 394 600 €	1 396 212 €	-0,1%

Ressources associatives :
Subventions : 377 661€
Cotisations adhérents et autres : 962 234€
Ventes de marchandises : concernent principalement les sacs de venaison
Production vendue : recettes des journaux
Prestations vendues : dont formation sécurité 855€

BILAN ANNÉE 2022/2023

SUBVENTIONS OBTENUES

	2022/2023	2021/2022	Évolution
SUBVENTION OFB	3 222 €	2 359 €	+36,6%
CG29 GESTION CYNEGETIQUE	19 900 €	11 450 €	+73,8%
ETAT GESTION REGIE CHASSE	31 328 €	32 452 €	-3,5%
AUTRES SUBVENTIONS (FNC PLAN	1 356 €	3 138 €	-56,8%
PEREQUATION REFORME	59 192 €	59 192 €	0%
ECO-CONTRIBUTION	262 663 €	240 249 €	+9,3%
Total	377 661 €	348 840 €	+8,3%

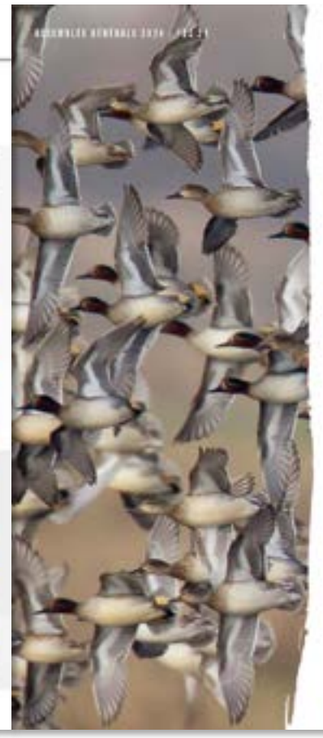

PROCES VERBAL | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

BILAN ANNÉE 2022/2023

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

		% Produits
2022/2023	407 975 €	29,25%
2021/2022	421 983 €	30,22%
-3,3%	-14 008 €	

Produits d'exploitation : -0,1%

La diminution des charges de fonctionnement est principalement liée à :
- la baisse des prestations extérieures (études et recherches)

La baisse du résultat est liée à la hausse des reversements de dommages et intérêts de 109 223€ par rapport à l'année dernière concernant les dégâts sangliers et chevreuils. Cette nouvelle hausse intervient après celle 76 958 € entre l'exercice 2021 et 2022.

BILAN ANNÉE 2022/2023

COTISATIONS DES ADHÉRENTS

	2022/2023	2021/2022	Évolution
PERMIS	601 968 €	617 546 €	-2,5%
AFFILIATION SOCIETES DE CHASSE	51 000 €	52 275 €	-2,4%
CONTRATS SERV + PLANS CHASSE	226 761 €	229 691 €	-1,3%
TIMBRES SANG. + FRAIS GUICHET	82 505 €	85 445 €	-3,4%
Total	962 234 €	984 957 €	-2,3%

BILAN ANNÉE 2022/2023

IMPÔTS ET TAXES

		% Produits
2022/2023	38 438 €	2,76%
2021/2022	27 861 €	2%
+38%	+10 577 €	

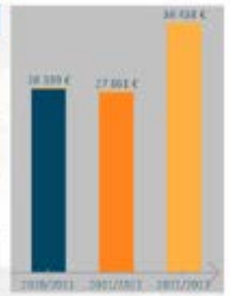

Produits d'exploitation : -0,1%

Dont :
- taxe sur les salaires : 24 084€ (Vs 15 005 €)
- formation continue : 2 978€
- taxe foncière : 6 787€
- taxe d'habitation : 4 334€

BILAN ANNÉE 2022/2023

SYNTHÈSE DES CHARGES DE PERSONNEL

	2022/2023	2021/2022	Évolution	
Salaires bruts	407 930 €	376 292 €	+31 638 €	+8,4%
Charges sociales	189 707 €	156 077 €	+33 630 €	+21,5%
Taux de charges sociales	46,5%	41,48%	+5	
Autres charges du personnel	20 445 €	12 603 €	+7 842 €	+62,2%
Intérimaires	0 €	3 969 €	-3 969 €	

La variation de la masse salariale est due aux mouvements de personnels sur les 2 derniers exercices.
Pour rappel, baisse sur l'exercice précédent pour un montant de 8 112 €.

PROCES VERBAL | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

BILAN ANNÉE 2022/2023

SOLDE DE TRÉSORERIE

Solde de trésorerie au 30/06/2022	2 957 481 €
+ Mouvements de trésorerie 2022/2023	-58 997 €
Solde de Trésorerie au 30/06/2023	2 898 484 €

Variation de trésorerie :
CAF + 50 k€ (perte de l'exercice + charges non décaissés ; amortissements, fonds dédiés)
Augmentation du BFR - 60 k€ (augmentation créances > augmentation dettes)
Investissements - 49 k€ (Mat et outillage, Mat transport, Mat bureau et informatique)

BILAN ANNÉE 2022/2023

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2022/2023	2021/2022	Évolution	
Produits d'exploitation	1 629 960 €	1 491 189 €	+138 771 €	+9,3%
Marge globale	1 330 €	4 783 €	-3 453 €	-72,2%
Charges de fonctionnement	407 975 €	421 983 €	-14 008 €	-3,3%
Aides financières	68 161 €	59 042 €	+9 119 €	+15,4%
Impôts et taxes	38 438 €	27 861 €	+10 577 €	+38%
Charges de personnel	618 082 €	544 972 €	+73 110 €	+13,4%
Dotations aux amortissements	77 746 €	74 204 €	+3 542 €	+4,8%
Reports en fonds dédiés	173 457 €	108 795 €	+64 662 €	+59,4%
Résultat d'exploitation	-147 105 €	-16 571 €	-130 534 €	
Résultat financier	35 281 €	13 201 €	+22 080 €	+167,3%
Résultat courant	-111 824 €	-3 370 €	-108 454 €	
Résultat exceptionnel	7 340 €	7 190 €	+150 €	+2,1%
Résultat de l'exercice	-110 513 €	835 €	-111 348 €	

BILAN AU 30/06/2023

BILAN AU 30/06/2022

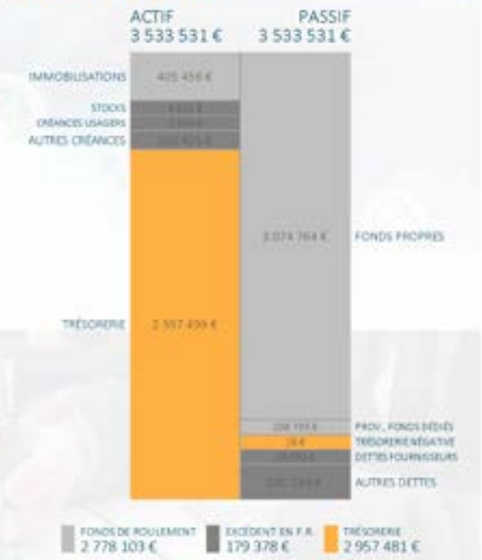

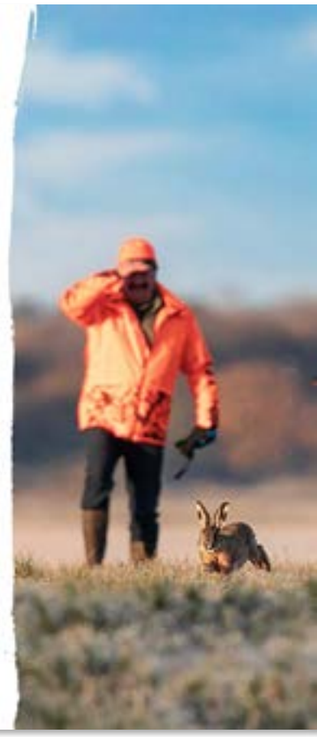

BILAN ACTIF (EN EUROS)

			Exercice N 30/06/2023			Exercice N-1 30/06/2022	Écart
			Brut	Amortissement et provisions	Net	Net	Euros
ACTIF IMMOBILISÉ		Capital souscrit non appelé					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
		Frais de recherche et développement					
		Concession, brevets et droits similaires					
		Fonds commercial					
		Autres immobilisations incorporelles	59 050	58 591	459	3 002	-2 543
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	319 221	261 563	57 658	60 564	-2 906
		Constructions	1 129 633	1 017 811	111 822	139 550	-27 728
		Installations techniques, matériel et outillage	523 650	374 323	149 327	145 934	3 393
		Autres immobilisations corporelles					
		Immobilisations en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations mises en équivalence					
		Autres participations					
		Créances rattachées à participations					
		Autres titres immobilisés	57 126		57 126	55 848	1 278
		Prêts					
		Autres immobilisations financière	557		557	557	0
		TOTAL I	**2 089 238**	**1 712 289**	**376 949**	**405 455**	**-28 506**

BILAN ACTIF (EN EUROS)

ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	Matières premières, approvisionnements					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises	9 332		9 332	6 611	2 721
		Avances et acomptes versés sur commande	0		0	0	0
	CRÉANCES	Créances usagers et comptes rattachés	2 246	0	2 246	3 541	-1 295
		Autres créances	287 296		287 296	124 608	162 688
		Capital souscrit - appelé, non versé					
		Valeurs mobilières de placement	2 050 805		2 050 805	831 087	1 219 718
		Disponibilités	847 678		847 678	2 126 412	-1 278 734
		Charges constatées d'avance	42 708		42 708	35 817	6 891
		TOTAL II	**3 240 065**	**0**	**3 240 065**	**3 128 076**	**111 989**
COMPTES DE RÉGULARISATION		Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
		TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**5 329 303**	**1 712 289**	**3 617 015**	**3 533 531**	**83 484**

BILAN PASSIF (EN EUROS)

				Exercice N 30/06/2023	Exercice N-1 30/06/2022	Écart N/N-1
				Net	Net	Euros
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES	Fonds associatifs sans droit de reprise		342 735	342 735	
		Écart de réévaluation				
		Réserves	Réserves statuaires ou contractuelles			
			Réserves pour projet de l'entité	693 055	846 895	-153 840
			Autres réserves	2 033 837	1 879 162	154 675
		Report à nouveau		0	0	0
		Résultat de l'exercice (excédents ou déficits)		**-110 513**	**835**	**-111 348**
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec le droit de reprise				
		Écart de réévaluation				
		Subvention d'investissement sur biens non renouvelables		3 117	5 137	-2 020
		Provisions réglementées				
		Droit des propriétaires				
		TOTAL I		**2 962 231**	**3 074 764**	**-112 533**
		Comptes de liaison				
		TOTAL II				
		Provisions pour risques				0
		Provisions pour charges		0	0	0
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		196 688	108 795	87 893
		Fonds dédiés sur autres ressources				
		TOTAL III		**196 688**	**108 795**	**87 893**

BILAN PASSIF (EN EUROS)

DETTES	DETTES FINANCIÈRES	Emprunts auprès d'établissements de crédit			
		Concours bancaires courants	0	18	-18
		Emprunts et dettes financières divers			
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 063	59 690	30 373
		Dettes fiscales et sociales	176 978	182 099	-5 121
		Dettes sur immobilisations et compte rattachées			
		Autres dettes	132 137	106 512	25 625
		Produits constatés d'avance	58 918	1 653	57 265
		TOTAL IV	**458 096**	**349 972**	**108 124**
COMPTES DE RÉGULARISATION					
		TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**3 617 015**	**3 533 531**	**83 484**

PRÉVISIONNEL FINANCIER 2024/2025

Présentation du prévisionnel par le trésorier Joël Le Gall.

Après avoir entendu le trésorier, je soumets à votre approbation le prévisionnel pour l'exercice 2024/2025.
Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Résultats : Approuvé à l'unanimité

Je vous remercie, je rends la parole à **Joël Le Gall** pour la présentation des tarifs.

Résultat Prévisionnel	du 01/07/2024 au 30/06/2025
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Timbres fédéraux	604 607
Compensation FNC réforme de la chasse	59 192
Affiliations des Stés et des Particuliers	63 650
Contrats de services complémentaires	59 000
Ventes de marchandises	18 000
Subventions	55 000
Eco-contribution	87 000
Chasseur finistérien	37 000
Recettes diverses	142 600
Recettes (bracelets + timbres)	369 331
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 495 380**
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	16 000
Autres achats et charges externes	363 240
Impôts et taxes	43 000
Salaires et traitements	334 000
Charges sociales	138 000
Autres charges de gestion	71 500
Dotations aux amortissements et Provisions	82 000
Charges Dégâts	513 954
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 561 694**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-66 314**
Produits financiers FDC	34 200
RÉSULTAT FINANCIER	**34 200**
Produits exceptionnels	5 500
Charges exceptionnelles	0
Reprises sur provisions	2 200
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**7 700**
RÉSULTAT DE CLOTURE REPORTE	**-24 414**

TARIFS 2024/2025

PREMIERE RESOLUTION
Concernant les tarifs 2024/2025, je vous présente la liste :

- Timbre fédéral : **75 €**
- Timbre grand gibier : **10€**
- Première validation du permis de chasser : **gratuite**
- Formation candidat au permis de chasser : **60€**
- Adhésion territoire : **95 €**
- Frais de dossier : **5 €**
- Taxe à l'hectare : **0€**
- Bracelet chevreuil : **30 €**
- Bracelet cerf : **150 €**
- Bracelet Lièvre : **5€**

Je soumets à votre approbation les propositions de tarifs 2024/2025.
Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Résultats : Approuvé à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION
Instauration de la contribution territoriale de solidarité dégâts

SURFACE (sociétés)	NOMBRE (de société par surface)	CONTRIBUTION (par société)
0 à 200	296	50 €
201 à 400	121	100 €
401 à 1000	156	200 €
1001 à 3000	105	300 €
3001 et +	27	350 €

Je soumets à votre approbation l'instauration de la contribution territoriale de solidarité dégâts.
Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Résultats : 7 abstentions, approuvée.

TARIFICATION DE LA VALIDATION ANNUELLE 2024/2025

PREMIÈRE RÉSOLUTION

TARIFS 2024/2025
Cotisation départementale :
75 €

ADHÉSION TERRITOIRE 2024/2025
Cotisation départementale :
95 €

FRAIS DE DOSSIER
Frais de dossier :
5 €

LES DISPOSITIFS DE MARQUAGE ET TIMBRE
Chevreuil : 30 €
Cerf : 150 €
Lièvre : 5 €
Timbre grand gibier : 10€
(chevreuil - cerf - sanglier)

CONTRIBUTION TERRITORIALE
Contribution territoriale :
0 €

CONTRAT DE SERVICE
Augmentation en fonction de l'indice des prix à la consommation 2,5 % en 2023

FORMATION DE CANDIDATS AU PERMIS DE CHASSER
60 €

BILAN D'ACTIVITÉ

BILAN DES REUNIONS DE SECTEURS

Monsieur Joël LE BEUZE, notre secrétaire, va désormais prendre la parole pour nous résumer les grands travaux réalisés par la Fédération cette année, et vous proposer une synthèse des réunions de secteurs.

Je soumets à votre approbation le bilan d'activité.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Résultats : Approuvé à l'unanimité

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE 2024/2025

Passons maintenant à la présentation des dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison prochaine, validées en CDCFS le 04 avril dernier.

Je soumets à votre approbation les propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse 2024/2025.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Résultats : Approuvé à l'unanimité

FORMATIONS

Présentation des formations par le secrétaire.

QUESTIONS STATUTAIRES

La Fédération a reçu deux questions adressées à l'assemblée générale respectant les conditions statutaires.
Conformément aux statuts de la fédération et son article 133, qui stipule :
Il y est répondu durant l'assemblée générale. La question est soumise au vote de l'assemblée générale sur décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, réunis le 05 avril 2024, a décidé de soumettre au vote les questions posées.

La première question, portée par **Arnaud HUET** et 66 autres signataires, est la suivante : Serait-il possible d'obtenir un changement d'horaire au mois de janvier pour la chasse au pigeon comme cela se fait en Ile- et-Vilaine ?

La demande est de modifier l'heure de fin de chasse du pigeon, actuellement fixée à 17h30, et de l'élargir à 18h30, à partir du 15 janvier, jusqu'à la fermeture, au 20 février.

Réponse :
La question a retenu toute l'attention du conseil d'administration qui émet un avis favorable à la demande. Les modalités devront toutefois être vues au regard de ce que permet la réglementation.

Nous soumettons également la question à l'Assemblée générale :
Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Résultats : 1 abstention, approuvée.

La seconde question, portée par **Patrice ANSQUER** et 53 autres signataires, est la suivante :
Demande d'autorisation du tir du sanglier à l'aide de "Chevrotines" sous certaines conditions et, sous la responsabilité exclusive du président de la société ou du responsable de battue qui, se chargeront de sélectionner auprès des chasseurs présents au "rond de battue" les chasseurs suffisamment conscients des éventuels risques et, reconnus pour leur sérieux en action de chasse et, leur attribuer les postes susceptibles de permettre de tirer en toute sécurité à faibles distances avec ce genre de munitions.

Réponse :
De nombreux chasseurs s'interrogent sur les possibilités d'usage de la chevrotine proposé dans le cadre des accords avec le monde agricole pour réduire les populations de sanglier.
Des chasseurs sont convaincus de l'efficacité de cette munition et d'autres totalement opposés !

Il ne s'agit pas ici de créer une polémique pour savoir qui a raison ou qui détient la vérité sur le sujet, mais bien d'étayer la position du conseil d'administration de ne pas avoir validé, pour le moment, l'usage de la chevrotine dans le Finistère.

En effet, de nombreuses études et tests effectués par différents organismes compétents et associations de chasse aux grands gibiers, tant nationales que départementales, sont arrivés aux conclusions suivantes : Les tests de ricochets effectués mettent en évidence que la structure du projectile et sa moindre vitesse constituent des facteurs majeurs de risque de ricochets et que ce risque est multiplié par le nombre de grains, soit un facteur de plus 20. De plus, chaque tir au sol s'est conclu par des déviations latérales importantes montrant l'extrême dangerosité de la chevrotine.

Il est important de rappeler que la chevrotine cumule des inconvénients majeurs dont :
-une dangerosité pour l'homme et son environnement ;
-une propension à blesser le gibier sans le tuer.

Ce constat est soutenu par une expérience collective documentée du temps de son utilisation libre et par de nombreuses études.
Forte dispersion des chevrotines à la sortie du canon - insuffisance du groupement pour garantir un tir létal au-delà de 15m – diminution rapide de la vitesse des projectiles – énergie cinétique insuffisante – probabilité de ricochets très importante du fait du nombre de projectiles, de leur faible vitesse et de leur constitution sphérique...

De plus, vient se greffer là-dessus, une question d'éthique : le chasseur se doit d'utiliser une munition précise, suffisamment puissante pour assurer une mort rapide, ce que seule la balle permet.

Voilà les raisons pour lesquelles, votre Fédération par l'intermédiaire de son conseil d'administration s'est opposée à la possibilité d'autoriser le tir des sangliers avec des chevrotines.

Toutefois, je soumets également le vote de cette question à l'Assemblée générale.

S'agissant de l'emploi de la chevrotine selon les conditions énoncées par la question posée :
Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Résultats : 11 pour, 2 abstentions, approuvée.

QUESTIONS REÇUES

QUESTION 1

Serait-il possible d'obtenir un changement d'horaire au mois de janvier pour la chasse aux pigeons comme cela se fait en Ile et Vilaine ?

→ MOTION À VOTER

QUESTION 2

Demande d'autorisation du tir du sanglier à l'aide de "Chevrotines" sous certaines conditions* et, sous la responsabilité exclusive du président de la société ou du responsable de battue qui, se chargeront de sélectionner auprès des chasseurs présents au "rond de battue" les chasseurs suffisamment conscients des éventuels risques et, reconnus pour leur sérieux en action de chasse et, leur attribuer les postes susceptibles de permettre de tirer en toute sécurité à faibles distances avec ce genre de munitions.

→ MOTION À VOTER

INTERVENTION DES PERSONNALITES

PIERRE KERSUAL
PRÉSIDENT AFACCC 29

RAYMOND MESSAGER
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

ANDRÉ SERGENT
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

XAVIER LE PAPE
CHEF DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

GUILLAUME HOEFFLER
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Et pour terminer notre matinée, nous allons entendre avec intérêt et grand plaisir les interventions des personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes.

PIERRE KERSUAL / PRÉSIDENT AFACCC 29

Sous l'impulsion de Jean-Paul Gourrierec du Morbihan, la première association de chasseurs aux chiens courants voit le jour, en 1985, sur les quatre départements bretons. Son objectif initial était avant tout de promouvoir la chasse du renard aux chiens courants. Elle réunit à son apogée, un millier d'adhérents, dont Marcel Voillot, président fondateur de l'AFACC. En 1989, un mouvement s'est lancé dans le but de faire revivre le chien de chasse, le chien courant dans toute la France et lancer une grande fédération.
Notre association est fédérée avec 69 AFACCC dans toute la France, dans 76 départements (cogérance). Nos adhérents comprennent 6,3% de femmes et 17% de jeunes de moins de 30 ans. Donc ce n'est pas mal pour l'avenir de notre association. 22 administrateurs et un président, M. Alain Bénazet, qui vient d'être élu. Ce sont des personnes essentiellement du sud de la France. Nous mettons à la disposition de nos adhérents du matériel, très riche en informations, notamment sur l'entretien des chiens, les différents témoignages de conducteurs de chiens.

Au niveau national, 150 concours de meute, avec plus de 3000 participants, sont référencés, avec des finales départementales, régionales et nationales, de façon à fédérer le plus de personnes montrer toutes les techniques possibles pour bien conduire les chiens, approcher beaucoup de jeunes pour les initiations à la chasse aux chiens courants. Cela se passe en général dans une très bonne ambiance et nous avons l'occasion d'avoir des très belles rencontres. Nous mettons en place des formations de juges tous les 2 à 3 ans. Nous avons aussi une protection juridique lorsqu'il y a un litige de chasse et une assistance juridique fournie avec un juriste de l'AFACCC. Nous gardons de bonnes relations avec évidemment la Fédération nationale et les fédérations départementales. Nous avons des appuis politiques et institutionnels, des relations constructives, des actions sur le terrain. Des soutiens face aux évolutions.

Nous avons un projet ambitieux au niveau national : inscrire la pratique du chien courant au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. C'est aussi pour reforger cette tradition de chasse, qui existe depuis des centaines d'années. Nous allons nous battre pour y arriver.

Nous avons aussi mis à disposition le livre de premiers secours. Je ne sais pas si certains dans la salle ont pu déjà le voir. Très intéressant dans l'intervention sur les chiens en cas d'accident et avec ça, nous fournissons aussi maintenant des gilets de protection, ainsi que des sacs de secours pour éventuellement intervenir au niveau du chien.

L'AFACC du Finistère est une des AFACCC les plus actives en France. Avec plus de 300 adhérents, 5ème AFACC de France, avec un bureau composé de 12 membres actifs. Vu l'évolution d'environ 10 %. Je remercie donc tous les membres de mon bureau qui m'aident.
Cette année, nous avons proposé trois concours lapins, deux concours chevreuil et un concours lièvre. Une quarantaine de meutes ont concouru en 2023/2024, soit 300 chiens, qui ont eu l'occasion de s'exprimer. Donc c'est important d'initier les gens et de les convaincre. Nous allons mettre en place une journée pédagogique pour les novices de la chasse, les jeunes et moins jeunes. Ce genre d'opération peut apporter un grand succès, elles seront reconduites. Bien sûr, parce que je pense que ça apprend aux ruraux et néoruraux énormément de venir découvrir le monde de la chasse.
Alors cette année, j'avais eu l'honneur d'organiser une finale nationale. Ça a été un week-end de deux jours très chargés, avec de très nombreuses meutes de toute la France : Marseille, Montpellier, du Tarn et de la Vendée. Des grands échanges entre passionnés de lapin. Durant cette journée, nous avons organisé une présentation de belles prestations de meutes et avec l'aide d'Yvon Leon pour une super présentation et je l'en remercie.

Création du groupe « LAPIN » en Finistère pour échanger sur les pratiques en matière de repeuplement, astuces d'éleveurs, création de garennes, piégeage, vaccination, gestion du territoire. Ceci, en échange avec les travaux de la Fédération. Il y a eu une réunion à Brasparts. Tous ces adhérents ont trouvé ça très intéressant et seront reconduites régulièrement.

Nous participons régulièrement aux fêtes rurales, comme le disait André tout à l'heure, pour les grandes rencontres dans les lycées agricoles, et dans les fêtes de la chasse. On fait toujours des rencontres pour faire venir les gens vers les nouveaux chasseurs. Nous sommes très heureux de la vie sociétale avec les autres associations cynégétiques du département et pendant l'été, nous avons des déplacements réguliers avec notre boutique, éventuellement pour avoir des équipements pour les chiens et le conducteur.

Un projet à venir, sera un concours sur renard qui était en diminution et voire sur sanglier aussi. Même si ça parait plus compliqué pour trouver un partenaire agréé.
Pour l'année 2026, on prévoit une grande fête de la ruralité, ouverte à tout le monde, avec une grande exposition de meutes. Nous inviterons les artisans et les vieux métiers ainsi qu'une exposition de chevaux bretons ouverte à tous.

Je remercie la Fédération et les services départementaux qui nous permettent de mettre ces concours en avant. Et merci à tout le monde de votre attention et à la prochaine.

RAYMOND MESSAGER / VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

En premier lieu en tant que vice-président en charge de la ruralité et de la santé - certains pourraient dire que parfois, je fais le grand écart - moi je vous dirais, pas forcément. Hier, j'étais en rendez-vous avec mes partenaires de l'Université de médecine à Brest. Sachez que de mon point de vue, les médecins prennent soin des hommes et des femmes du territoire, comme les chasseurs prennent soin de la nature. Finalement, je ne fais pas le grand écart.

Je suis fier d'être ici, dans mon canton. Finalement, c'est mon canton, le canton de Briec, Châteauneuf, Pleyben au cœur de la ruralité. Je crois que Châteauneuf pourrait être la capitale de la ruralité du département. Le Département accompagne les chasseurs en permanence avec des actions concrètes. Le Département, comme disait notre Président Mael de Calan, aime les chasseurs. Mais ce ne sont pas que des mots, c'est aussi une réalité de terrain, une réalité de terrain qui se traduit par une augmentation de l'accompagnement financier de la Fédération départementale du Finistère de 25 % par rapport aux années précédentes, qui se traduit par cette nouvelle aide aux sociétés de chasse, de 10€ par chasseur.

Ce dispositif, qui a été mis en place cette année, a pu être compliqué pour certains d'entre vous. Le président Mael de Calan m'a dit qu'il était repoussé pour cette année jusque fin avril. Donc, pour ceux qui n'ont pas encore fait la demande, c'est encore temps. Et ensuite, nous relançons, dès septembre, la nouvelle saison, avec un dispositif qui sera simplifié.

Nous accompagnons aussi l'association des lieutenants de louveterie depuis cette année. C'est également important. Donc, au-delà de cet accompagnement financier, le Département facilite la chasse, dans nos propres terrains, dans nos espaces naturels sensibles. Nous avons réalisé, grâce à la Fédération départementale du Finistère et son directeur, Monsieur Bihannic et son équipe, de nombreuses expertises sur le territoire (Langazel, Brennilis, Botmeur, les Glénan, Penmarch, etc.). Donc bravo à toute l'équipe pour ce travail. Par le passé, ces territoires n'étaient pas forcément ouverts à la chasse. Alors évidemment, c'est une approche spécifique par territoire.

Et enfin, le Département est pionnier et innovant et n'a pas peur d'afficher son soutien aux chasseurs. Je vais prendre pour exemple les miradors qui vont être mis en place au sein du parc d'Armorique. Nous finançons la moitié du coût des miradors et nous n'avons pas peur de le dire. On ne va pas cacher tous les miradors. J'en veux un qui soit visible et qu'on explique pourquoi et à quoi cela sert au public qui passe dans le parc d'Armorique. Donc c'est aussi ça, c'est la ruralité. Donc on est bien dans nos bottes, on est sur terre et on n'a pas peur de discuter, on communique au grand public la nécessité de bien réguler les espèces.

Et pour ce faire, on accompagne les chasseurs. Les miradors, ça permet d'avoir des angles de tir, ça permet de voir le sanglier dans les landes, ils rendent la chasse plus efficace.

Le Département, vous l'avez compris, est dans l'action au quotidien. Alors je voudrais vous remercier et vous remercier tous, chasseurs, parce qu'on a parlé beaucoup d'augmentation du gibier et des dégâts, et bien moi je vais prendre l'autre côté de la médaille. Je voudrais vous remercier pour tous les dégâts que vous avez évités, pour toutes les régulations que vous faites. Tous les prélèvements que vous avez pu faire, sur les chevreuils, sur les sangliers, parce que ça c'est du dégât évité, ce sont des accidents de la route évités. Je considère que vous avez déjà fait beaucoup et je vous en remercie pour ça et je pense qu'on peut vous applaudir pour tous les dégâts que vous avez évités.

Alors on a bien compris que la régulation, c'est une action collective. C'est un peu comme un sport collectif, un sport de rugby ou de foot, peu importe nos références, ça se travaille ensemble. Le Département sera toujours présent avec vous, mais il faut aussi travailler en collaboration étroite avec les agriculteurs, avec les propriétaires et entre sociétés de chasse. Le sanglier, lui, il n'a que faire des limites territoriales, il n'en a que faire des propriétés. Donc, vous l'avez bien compris, avec son cycle de reproduction qui est extrêmement rapide, parce que depuis quelques études agricoles et j'ai encore quelques souvenirs, je crois que le temps de gestation d'une laie, c'est comme le cochon, trois mois, trois semaines, trois jours. Ils peuvent donc faire 2 à 3 portées par an. Vous imaginez pourquoi ils se reproduisent très très vite.

La chasse, on a dit c'est avant tout une action de loisir. Et c'est en second lieu une action de régulation. Et le département sera à vos côtés pour que vous continuiez dans cet esprit d'amour de la nature. Vive la chasse, vive la ruralité et bon centenaire !

ANDRÉ SERGENT / PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Bonjour à tous,
Je vous adresse mes meilleurs vœux pour votre anniversaire, à l'occasion de votre centième année. Je dis également parce qu'en fait, les chambres d'agriculture aussi ont cette année 100 ans. On a fêté notre centenaire d'ailleurs il y a quelques semaines et Daniel était venu à Locminé. On s'était retrouvé et on avait réuni les forces vives de l'agriculture autour de cet événement.

Voilà, juste un mot peut être, avant de parler un peu de chasse, sur le contexte agricole des dernières semaines. Voilà, cela a été un peu dit tout à l'heure aussi, avec tous ces agriculteurs qui se sont retrouvés un peu partout, dans des barrages routiers notamment, on est arrivés dans un sentiment de marcher sur la tête. D'où les fameux panneaux retournés à l'envers et un peu partout. Aujourd'hui, le mouvement n'était pas démarré chez nous, plutôt dans le sud-ouest et notamment pour deux raisons. Quand on parle du climat, je peux vous dire que nos collègues là-bas, dans le Sud, ils vivent vraiment une situation climatique très compliquée pour l'avenir de leur agriculture.
Le deuxième volet, c'est le volet sanitaire. Vous avez entendu parler de la filière volaille, plutôt l'année dernière et cette année, c'était sur la filière bovine. Il eut d'importants problèmes sanitaires. Lorsqu'on est dans ces contextes, évidemment économiquement, c'est extrêmement compliqué. En Bretagne, les mouvements ont

INTERVENTION DE RAYMOND MESSAGER

INTERVENTION DE ANDRÉ SERGENT

toutefois été assez puissants, mais nous n'étions pas dans les mêmes logiques. En Bretagne, nous étions face à une crise liée à ces normes, qui deviennent de plus en plus insupportables et surtout avec ces logiques complètement contradictoires où d'un côté on entend « ici ou là » il y a trop de bovins, je pense notamment quand ce rapport de la Cour des comptes, au sujet des gaz à effet de serre, disait qu'il y avait trop de bovins. Et puis quelques semaines après, on nous explique que non, il faut conserver les prairies. Mais sans les bovins... Enfin voilà, des choses comme ça, on ne sait plus faire. C'est un exemple, mais il y en a plein des exemples de ce style. Suite à ces mouvements, Madame la députée en a un peu parlé tout à l'heure, on est en train de travailler sur un projet de loi agricole.
Alors, je ne vais pas rentrer dans les détails, ce que je souhaiterais, c'est qu'on porte l'agriculture vraiment d'intérêt majeur pour la nation en France, parce que la souveraineté alimentaire, dont parlait Michel Canevet, c'est un sujet vraiment crucial pour l'avenir de nos concitoyens. Il faut donc qu'on remonte dans la loi ce qu'est l'agriculture. Le sujet de l'environnement, il y a 30 ans, on n'en parlait pas trop ou un peu. Et voilà, ça a été remonté et à juste titre. Je ne veux pas critiquer ça, pour l'agriculture, il faut faire pareil.

Alors maintenant, pour revenir un peu à la chasse, je pense qu'on est dans une situation qui est quand même préoccupante. D'abord, au niveau national, je vais vous dire ce que je perçois, de par ma fonction, je suis aussi à Paris avec mes collègues de toutes les autres régions de France.
Donc la situation est préoccupante et parfois même très, très préoccupante dans certains départements de France, et notamment en lien avec le grand gibier.
Et Daniel, tu dois les connaître tes collègues de certains départements, complètement démunis aujourd'hui. Financièrement, pour des situations comme tu l'as bien dit, catastrophiques. Et quand je vois, Daniel, que tu citais en perspective les 500 000 € d'indemnités et les 5000 prélèvements de sangliers, vous allez aussi arriver dans une situation extrêmement compliquée.

Et donc pourquoi on en arrive là ? Le Finistère que je connais quand même bien, présente déjà une première raison visible sur la carte des indemnisations dans le département, on voit que les chiffres sont plus importants dans le sud du département que dans le nord. Il y a une raison assez simple, c'est que la déprise laitière et notamment bovine, est aussi dans ces territoires. Et vous devez le sentir, dès lors que les bovins ne sont plus là-bas, les prairies disparaissent. Dans les bonnes terres, on met des céréales, qui nourrissent aussi un petit peu les sangliers. Les bas-fonds sont enfrichés, donc idéal aussi pour le sanglier. Tout cela est en train de se passer en même temps. C'est pour cela qu'il faut vraiment qu'on arrive à trouver des moyens, pour cette agriculture de nos territoires, pour la biodiversité et la souveraineté alimentaire.
Je ne sais pas si vous le mesurez vraiment, mais, si on est très vigilants concernant la chasse des sangliers, c'est aussi dû au volet sanitaire. Nous avons une épée de Damoclès au-dessus de la tête, avec le volet sanitaire, qui pourrait, du jour au lendemain, devenir une catastrophe, pour nous évidemment, agriculteurs, pour notre

région aussi, car l'agro-alimentaire est un secteur fort de nos emplois et de notre économie. Cela peut s'écrouler, quand on voit ce qui se passe dans certains pays, en deux temps trois mouvements. Il faut donc être extrêmement vigilant.
À ce sujet, j'ai une remarque sur les bacs d'équarrissage, pour les déchets. Il faut encore que nous travaillions ensemble sur le sujet, sans que cela coûte à la fédération ou aux associations. Parce que je considère aussi que c'est l'intérêt collectif.

Un point aussi que j'ai, concernant la chasse et son avenir, je ne trouve pas normal que dans nos écoles d'agriculture on ne mette pas suffisamment la chasse en avant. J'ai eu l'occasion de le dire aussi à certains responsables de l'enseignement, c'est un point qu'il faut aussi mettre en avant, pour faire prendre conscience, à nos jeunes et à nos futurs agriculteurs, que la chasse est quelque chose d'important. Cela pourrait créer quelques vocations.

J'encourage à poursuivre les relations que l'on a en chambre d'agriculture. Et je salue bien sûr tous les chasseurs pour ce que vous faites, car, comme Raymond le disait bien tout à l'heure, c'est d'abord un loisir, alors que dans le même temps, on vous demande une mission de service public.
Je tenais donc aussi à vous saluer, merci à vous.

XAVIER LE PAPE

/ CHEF DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Xavier Le Pape, Chef de service départemental au sein de la Direction régionale Bretagne. Il faut savoir que le service a eu un peu de mouvement. Il y a un nouvel adjoint appellé également, Romain Hubert. En 2023, nous avons eu trois recrues Lisa Piot qui est dans le nord du département, Sylvain Michel dans le nord du département et Anne Royé qui est dans le sud du département. Et en 2024, deux nouvelles recrues sont arrivées également, donc on va être au plein à 18, cela fait longtemps que nous n'étions pas à ce niveau-là.
Voilà ce que je voulais vous dire, c'est un petit rappel sur les missions de l'OFB, au niveau du monde de la chasse. Nous sommes surtout une police de la chasse, avec deux enjeux : les espèces à enjeu comme la bécasse, où l'on constate une petite pression et également la sécurité à la chasse.
Le président a fait un bon relais de ce qui était à faire, les zones de 30 degrés, etc. Vous le savez, soyez vigilants. Nous, nous y sommes. Pour vous donner un aperçu, nous sommes sur 400-450 contrôles à l'année, dont à peu près une quarantaine de procédures qui touchent la sécurité à la chasse.
Enfin, le monde agricole en a parlé aussi, je peux bien en parler parce que j'y ai participé longuement. Le sanglier c'est une chose. Attention à la prolifération, j'étais dans le Grand Est avant, dans les Ardennes et je me suis occupé personnellement de la crise PPA là-bas et je peux vous assurer qu'il faut s'y mettre. Il faut vraiment agir sur le sanglier, il n'y a pas non plus de consignes de chasse à avoir, tout doit être visé.

GUILLAUME HOEFFLER

/ DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Le président Daniel Autret félicite les services de la DDTM pour les bonnes relations et la qualité du travail.

Merci beaucoup, Daniel. Je transmettrai ces félicitations à toute l'équipe.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président du Conseil départemental, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Bretagne, Mesdames, Messieurs, c'est avec un grand plaisir que je suis parmi vous ce matin. Je voudrais d'abord excuser Monsieur le Préfet, qui n'a pas pu se joindre à vous ce matin, mais il a rappelé le grand intérêt qu'il porte à la chasse à votre président, puisqu'il l'a reçu il y a quelques jours à l'hôtel de la préfecture. Et cela s'est très bien passé.

Je voudrais ensuite saluer tout le travail accompli sur le dernier exercice par la Fédération de chasse. Vous n'avez pas chômé. Et je veux dire combien les chasseurs du Finistère peuvent être fiers des élus de la Fédération de chasse et de toute l'équipe technique qui œuvrent au quotidien pour que toutes les conditions soient réunies pour une chasse durable.
En tant qu'administration de l'État dans le département, on le voit, on constate, et je veux le souligner aujourd'hui, aussi bien au niveau des élus que de toute l'équipe technique, vous savez que les moyens de l'État sont limités, notamment dans le domaine de la chasse et on a vraiment besoin de travailler de manière très rapprochée avec les services de la Fédération des chasseurs.
Bravo aussi Daniel pour le timing de l'Assemblée générale. Je tiens à le souligner puisque quand j'interviens là, je commence à être un peu sec. Et voilà. Donc c'est important que le timing soit respecté. Je vais tâcher de ne pas être trop long.

Plus largement, je crois que l'importance du monde de la chasse doit être reconnue. La chasse est plus qu'une activité de loisir. Ça a été dit à plusieurs reprises ce matin. Elle contribue au maintien d'une ruralité vivante, au travers d'une chasse populaire et démocratique. Et elle participe à l'animation des territoires ruraux. Elle s'inscrit dans la tradition de la Révolution française qui, en abolissant les privilèges, a permis de transformer cette pratique, plutôt aristocratique, en activité ouverte à tous.

Cette chance doit être préservée, mais aussi développée. Et nous savons tous que le défi est immense. Je veux aussi souligner le fait que les chasseurs exercent des missions d'intérêt général au service de la biodiversité. Là aussi, ça a été dit, c'est important. Et cette énorme reconnaissance s'est d'ailleurs traduite il y a plus de dix ans maintenant. C'était en 2011 où les fédérations de chasse ont été reconnues comme associations de protection de l'environnement. Elles sont aujourd'hui agréées. Vous êtes bien entendu également très présents auprès des agriculteurs pour tenter de réguler les populations de sangliers. J'y reviendrai.

Je souhaite aussi relater les très bonnes relations que vous avez su nouer avec les forestiers, avec une gestion des demandes de plans de chasse basée sur les attestations de plantation. Ça, c'est quelque chose qui n'existe pas dans tous les départements. Donc c'est vraiment remarquable car ce n'est pas toujours aussi fluide ailleurs. Les tensions entre chasseurs et forestiers existent dans plusieurs départements français. C'est un vrai problème. On n'a pas cela à gérer dans le département. C'est important. Donc continuez comme cela. Je compte aussi bien sur les chasseurs que sur les forestiers, que ce soit pour le chevreuil ou pour le cerf.

Je sais aussi que certains d'entre vous peuvent être inquiets quant à l'évolution de la pratique de la chasse dans les espaces naturels (Natura 2000, les réserves naturelles, les zones de protection forte dans le cadre de la Stratégie nationale des aires protégées). Et je voudrais d'abord rappeler un principe important, la pratique de la chasse ne peut pas être interdite, de façon systématique, dans les espaces protégés. La création d'espaces protégés ne doit pas être une mise sous cloche, dans les territoires et en particulier dans les territoires ruraux. Cependant, des adaptations peuvent toujours s'avérer nécessaires, quand les objectifs de conservation de la nature ne sont pas compatibles avec le maintien d'une activité cynégétique. Il est important de s'adapter aux caractéristiques de chaque territoire, de manière évolutive. Ne soyons pas dans des positions dogmatiques ou figées.

Il faut donc s'adapter aux enjeux locaux, afin de proposer l'outil le plus adapté pour préserver la biodiversité, sans nécessairement interdire sans discernement les activités de loisir. Le bon exemple a été évoqué par le vice-président Raymond Messager sur le travail dans les espaces naturels sensibles. Cela fait plusieurs années que j'ai attiré l'attention d'élus du Conseil départemental, pour que les chasseurs puissent intervenir sur les terrains du Département, notamment pour réguler les populations de sangliers. C'est bien que cela avance.

Concernant le blaireau, je regarde Ronan. Je sais que vous êtes très attachés à la période complémentaire. Le dernier arrêté préfectoral a été attaqué devant le tribunal administratif. Nous sommes aujourd'hui en attente du jugement. On s'est défendu, je ne peux que vous inviter à poursuivre vos travaux sur l'espèce, sa biologie

et ses interactions avec les activités agricoles. Plus nous disposerons de données chiffrées, techniques, scientifiques, plus le débat pourra être éclairé. C'est d'ailleurs vrai pour de nombreux sujets en Finistère.

Concernant l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides, cela n'a pas été trop évoqué. Concrètement, on attend des directives plus claires. Pour la saison à venir 2024-2025, on en restera aux surfaces en eau et à une distance de 100 mètres autour. Elles seront facilement identifiables, donc contrôlables.

Concernant le sanglier, beaucoup a été dit ce matin et je ne souhaite pas en rajouter. Sur ce sujet, il me semble essentiel que chaque acteur demeure dans une approche sincère et constructive. Cette espèce, et les dégâts qu'elle génèrent peuvent réellement être une source de tensions. Il en va de la responsabilité de chacun d'entre nous de les apaiser et d'instaurer de la confiance. C'est un jeu à plusieurs acteurs où la confiance est vraiment clé.
J'espère que 2024 verront enfin les autorisations de chasse sur les terrains du Conservatoire du Littoral classée en réserve. Je souligne la présence du nouveau délégué régional qui est présent parmi vous ce matin et je crois savoir qu'il est également convaincu de la démarche. Le territoire non chassable est effectivement estimé à 30 %, et c'est l'une des raisons de la prolifération des sangliers.

Monsieur le Président, je salue également le sens des responsabilités dont vous faites preuve ce matin en mettant en place des rétributions financières pour les sociétés de chasse, avec cette solidarité territoriale. C'est une démarche impopulaire, mais ô combien nécessaire dans le contexte actuel.

Je veux vous informer également, pour ceux qui ne le sauraient pas, que le préfet vient de prendre un arrêté modificatif pour la saison en cours, qui permet aux chasseurs d'intervenir à l'affût à l'approche en avril-mai. Il y a une plateforme dématérialisée qui a été mise en place. Les premières demandes sont arrivées, donc c'est soumis à autorisation et c'est bien dans un objectif de protéger les semis printaniers. N'hésitez pas lundi à solliciter des demandes d'autorisation.

Enfin, je vous confirme que l'appel à candidatures pour le renouvellement des lieutenants de louveterie verra le nombre de circonscriptions passer de 11 à 14. Ils sont nommés pour une période de cinq ans. Dans les semaines qui viennent, nous allons lancer cet appel à candidatures. La carte a déjà été diffusée aux membres de la CDCFS. Il est important qu'on ait des candidats, si possible en nombre et aussi de bons candidats puisque, comme vous le savez, pour être lieutenant de louveterie, il y a certaines règles, notamment de déontologie à respecter. Je tiens également à saluer les lieutenants pour tout le travail qu'ils ont effectué sur l'année passée.

La sécurité a été évoquée. Je souligne, comme l'a fait Xavier Le Pape, la présentation de Joël Le Beuze. C'est vraiment important. On ne le dira jamais assez. Quoi qu'il arrive, c'est la sécurité qui constitue la priorité absolue.

Enfin, en continuité avec les mots de Monsieur le Sénateur, je sais que la problématique du Choucas des tours préoccupe fortement, à la fois nos agriculteurs et nos parlementaires. Tous les parlementaires bretons sont mobilisés sur la question. Avec le ministère, la gestion adaptative de cette espèce a été évoquée, avec ses services, c'est une première. C'est notamment en réponse à la crise agricole. Nous pouvons espérer qu'aujourd'hui, que ces réflexions aboutissent rapidement.

Voilà, j'en finis. Il me reste à vous remercier et je vous encourage à maintenir ces bonnes relations de travail avec les services de l'État dans le département, basé sur la franchise, la sincérité. Elle doit nous permettre d'aborder les rares points de désaccord en toute transparence, sans détour et surtout à continuer à développer la ruralité. Merci à tous.

INTERVENTION DE GUILLAUME HOEFFLER

CLÔTURE

Un grand merci à tous.

Mais avant de clore, je vous invite à remercier et applaudir chaleureusement notre chère Christine qui va nous quitter la semaine prochaine pour profiter d'une retraite bien méritée.
Merci Christine pour tout ce que tu as fait au service de la chasse finistérienne.
Et bienvenue à Coralie que vous trouverez désormais à l'accueil de la Fédération.

Sur ces mots, je clos notre Assemblée générale 2024,
Je vous remercie de votre présence et vous invite à partager le verre de l'amitié.

Ce procès-verbal est approuvé et signé le 21/01/2024 par :

Le Président de la FDC29,
Daniel AUTRET

Le Secrétaire-adjoint de la FDC29,
Jean-Michel DURAND

2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROCES VERBAL